

UNION DES MINES (1923-1965)

S.A., 1923.

Marie-Joseph-Hercule-*Henri* de PEYERIMHOFF (de FONTENELLE) président de 1923 à 1932

Né le 10 septembre 1871 à Colmar

Fils d'un magistrat.

Frère de Paul de Peyerimhoff, inspecteur général des eaux et forêts à Alger.

Marié à M^{lle} Paule Méplain (1870-1924). Dont :

— Bernard (1896-1966), marié à Germaine Azaria, fille du patron de la Compagnie générale d'électricité,

— Simon (1897-1982), marié le 13 janvier 1944 à Villemonble avec Micheline Rappeneau († 1953), puis à une Dlle Laget : adm. des Mines Blanzly, dirigeant de l'Automobile Club de France ;

— Jacques (1898-1895) marié à Édith Vilgrain, des Grands Moulins de Paris : adm. d'iceux ;

— Nicole, cantatrice, ép. en 1931 Jean Sueur (des Tanneries Sueur), lieutenant pilote, mort en combat aérien le 11 sept. 1939.

— Ariane (1904-1997), ép. le 22 mai 1925, à Paris V^e, Adrien Hellouin de Cenival (Fleuré, Orne, 2 juin 1892-Paris VII^e, 14 juillet 1954) : administrateur des Éts Nicolas (vins)(1930) et de plusieurs sociétés « Peyerimhoff ».

Remarié en 1930 avec Claude Depret, chev. de la Légion d'honneur, croix de guerre 39-45.

École libre des sciences politiques;

Avocat à la Cour d'appel de Paris ; auditeur au conseil d'État (1895) ; directeur de l'Agriculture, du Commerce (1902-1906) et de la Colonisation au gouvernement général de l'Algérie.

Secrétaire général (1907), vice-président (1922), président (1925-1940) du Comité central des houillères de France.

Secrétaire général de la Chambre syndicale des mines métalliques (1909),

Administrateur (1911), puis président (1923-1929) de l'[Omnium des mines d'Algérie-Tunisie](#) et de ses filiales :

Président des [Phosphates de Constantine](#) (avril 1912-1940),

Président de [Union espagnole de fabriques d'engrais et de produits chimiques](#) (1912-1930),

Administrateur de l'[Union des mines marocaines](#) (ca 1912-1924),

des [Études du Haut-Guir](#) (ca 1912), filiale de l'UMM,

de la [Compagnie fasi d'électricité](#) (fév. 1917),

des Arts du Papier, Paris (février 1919),

président de l'[Union française de fabriques d'engrais, de produits chimiques et de superphosphates](#) (août 1919),

1/3

2/3

administrateur de la [Société foncière et immobilière de France et de l'Afrique du Nord](#) (mars 1920),
de Minerais et engrais (avril 1921),
président du conseil de surveillance de la [Société algérienne de navigation pour l'Afrique du Nord, Charles Schiaffino et Cie](#) (1921-1953),
administrateur de [Mines et usines](#) (juillet 1924),
président de la [Société des mines de l'Oued-Rabah et d'Aïs](#) (1924),
président de la [Compagnie des mines de Gar'Rouban](#) (juillet 1926),
et de la [Société des mines de Rarbou et de Sakamody](#) (juillet 1926).

Administrateur de la [Société ottomane des charbonnages d'Héraclée](#) (oct. 1912),
des Mines de houille de Blanzky (1916-1929)(remplacé par son fils Simon),
Administrateur (août 1917), puis président des Forces motrices de la Truyère (Aveyron),
Administrateur de Industrie et Force (mars 1918)(repr. Blanzky),
de la Société alsacienne d'études minières (fév. 1919-mai 1929)(repr. Blanzky),
de la Société des forces motrices de l'Arc (oct. 1919)(repr. Blanzky),
administrateur (jan. 1920), vice-président, puis président (1927-1945) des Mines de Dourges,
président de [Travaux hydrauliques et entreprises générales](#) (THEG)(fév. 1920-fin 1940)(repr. Blanzky),
Président (mars 1920-1940) des [Mines de cuivre de Naltagua](#) (Chili),
président de la Société houillère de Sarre-et-Moselle (mars 1920-1940)(repr. Blanzky), : suite de la Saar und Mosel Bergwerks Gesellschaft, à Curling (Moselle), attribuée au Groupement des houillères du Nord-Pas-de-Calais à titre de dommages de guerre à Saint-Avold et Merlebach (où 54 mineurs sont tués par un coup de grisou en mars 1925),
Administrateur de l'[Union industrielle de crédit pour la reconstitution](#) (jan. 1921)(repr. du Comité central des houillères),
Administrateur (mars 1921) et vice-président de Pechelbronn,
Administrateur de la [Société algérienne des pétroles de Tliouanet](#) (avril 1922)(repr. Dourges ?),
administrateur (juin 1922), puis président du conseil de surveillance de la Société fermière des mines fiscales de l'État polonais en Haute-Silésie (Skarboferme) à Katowice,
Président de l'Union des mines (de sa création en mai 1923 à la division de son capital par deux en 1932),
administrateur de Huiles goudrons et dérivés (déc. 1923)
et d'Ammonia, à Lens (déc. 1923-1931),
de la Société de gestion d'intérêts miniers et industriels français à l'étranger (déc. 1923),
de la Société nationale d'immigration agricole et industrielle (juin 1924),
de la Société nationale de recherches sur le traitement des combustibles (juin 1924),
de la Cie générale d'électricité (août 1924-1953 avec un intermède vers 1942-1946),
vice-président de la Société de drainage de pétrole (mars 1925) : filiale de Pechelbronn et de l'Omnium international des pétroles,
administrateur de la Compagnie Bourguignonne de Transports d'énergie (avril 1925),
de la Compagnie des mines de potasses d'Alsace (février 1926),
de la Société pour le développement de l'outillage national par l'utilisation des prestations en nature (juillet 1926),
des Potasses de Blodelsheim (mars 1926),
président de la British and Continental Banking Company Limited, Londres (oct. 1926),
membre du conseil de surveillance des Hauts Fourneaux de Saulnes Jean Raty et Cie (avril 1927),
actionnaires de Dourges,

3/3

administrateur du Crédit national (juin 1927),
de la Société financière, industrielle et minière (Sofimine)(juin 1928),
de l'[Union électrique et gazière de l'Afrique du Nord](#) (juin 1928),
de la Compagnie franco-américaine pour l'électricité et l'industrie (juillet 1928),
président de la Société mosellane industrielle et financière (janvier 1929) : filialisation du portefeuille-titres de Sarre-et-Moselle,
administrateur de la Compagnie des mines de Saint-Avold (mai 1929)(repr. Dourges),
de la Société générale de fonderie (juin 1929)(filiale de Saulnes),
de la Raffinerie de pétrole du Nord (groupe Pétrofina), à Wasquehal (juillet 1929),
de La Hénin, Compagnie financière, industrielle et immobilière (juillet 1929)(filiale de Dourges),
président de la Société des applications industrielles (janvier 1930-1937) : holding de valeurs électriques,
administrateur de la Compagnie auxiliaire industrielle et financière (CAUXIF)(fév. 1930),
Président de la [Société constantinoise d'énergie électrique](#) (mars 1930).
Président de la Compagnie Abri (assurances contre l'incendie et les R.D.)(déc. 1935).
Loi anticumul de Vichy limitant à deux les fonctions de président hors Algérie (16 novembre 1940) : conserve Dourges, les Forces motrices de la Truyère et la Société algérienne de navigation.

Œuvre : Enquête sur la colonisation officielle en Algérie de 1871 à 1895 (1906), articles, conférences.

Membre du [Comité de l'Asie française](#) (1901),
Président du Groupement des Houillères du Nord et du Pas-de-Calais (jan. 1921),
Conseiller du commerce extérieur de la France (1922).
Vice-président de la Confédération générale de la production française (avril 1925),
Président du Conseil national économique (1925),
membre du Redressement français (1927),
éternel candidat à l'Académie des sciences morales et politiques (1928-1951),
membre du jury du prix de l'Europe nouvelle, créé par Louise Weiss (juin 1928).
vice-président du Comité d'études minières de la France d'outremer (mars 1931),
président d'honneur d'Art et tourisme (nov. 1936)
...
Commandeur de la Légion d'honneur (1927).
Décédé à Paris le 21 juillet 1953.

Georges JOUASSET (Tulle, 1888-Paris, 1941)
administrateur délégué (1923-1932)

Fils de François Jouasset, censeur au Lycée Carnot.
Marié à M^{lle} de Valcourt (1917), fille d'Édouard de Valcourt, attaché à la direction du Crédit lyonnais, puis à M^{me} Marcel Elwall (1928).

Inspecteur des finances, directeur de la comptabilité publique : démissionnaire fin 1920.
Directeur général du Groupement des houillères du Nord et du Pas-de-Calais.
Administrateur délégué de l'Union des mines.
Son représentant dans une vingtaine de sociétés :
— Société nationale d'immigration agricole et industrielle (juin 1924),
— Banque nouvelle La Prudence à Monceau-les-Mines (1926), British and Continental Banking Cy (1926)(administrateur délégué), Banque générale du Nord (1929)...
— Union électrique et financière (juin 1928), Compagnie franco-américaine pour l'électricité (juil. 1928, transformée en 1931 en Union intercontinentale), Omnium lyonnais, Cie d'électricité industrielle (hydroélectricité, cyanamide,ferro-silicium dans la région de Luchon) — ces deux sociétés réorganisées en association avec l'Elektrowatt de Zurich —, Union houillère et électrique, Union électrique et gazière de l'Afrique du Nord
— Phosphates de Constantine (1930-1933), etc.
— Compagnie française des pétroles, Raffinerie de pétrole du Nord (réorganisée en 1929 par l'Union des mines et Pétrofina), Produits chimiques et raffineries de Berre...

Administrateur de Carburateur Zénith (avril 1934)

Officier de la Légion d'honneur du 13 juillet 1929.

CONSTITUTION
L'Union des mines
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 15 mai 1923)

Capital 5 millions de francs, divisé en 10.000 actions de 500 fr. Siège social, à Paris, 35, rue Saint-Dominique. Conseil d'administration : MM.

Bruno de Boisgelin ¹,
Courau ²,
Courtin ³,
[Ernest] Cuvelette [Mines de Lens],
Descamps ⁴,
Fèvre ⁵,

¹ Comte Bruno de Boisgelin (1859-1933) : marié à Marie Hennessy, puis Monique d'Harcourt. Président des Mines de Dourges (Pas-de-Calais), administrateur des Houillères de Sarre-et-Moselle, de la Cie La Hénin, de la Banque Lehideux

² Robert Joseph Saïd Courau (Souk-Ahras, 1888-Paris, 1973) : directeur général, puis administrateur délégué des Mines de La Houve, pdg (1946-1956) de la Société alsacienne de participation ; leur représentant dans diverses sociétés charbonnières et électriques.

³ Eugène Courtin (Lourches, Nord, 21 avril 1857-Thorigné-sur-Dué, Sarthe, 18 décembre 1945) : représentant pendant trente ans, puis présidents des Mines de Liévin, ancien maire de Lens (1896-1900).

⁴ Alfred Descamps (Lille, 1923-Paris, 1942) : filateur de lin, vice-président des Mines de Lens (1922), président des Assurances Le Nord, administrateur de la Banque générale du Nord, président de la chambre de commerce de Lille...

⁵ Lucien Fèvre (Chaumont, 1862-Paris, 1935) : X-Mines. Administrateur délégué des Mines de la Grand'Combe, ingénieur-conseil des Mines d'Albi et des Mines de Courrières, administrateur des Mines de zinc du Guergour (Algérie), de l'Office national de l'azote, de Pechelbronn, etc.

Gruner ⁶,
Jouasset,
Jourdain ⁷,
Le Normand ⁸,
Parent ⁹,
Peret ¹⁰,
de Peyerimhoff,
Piérard ¹¹,
Portier ¹²,
Silhol ¹³,
Thibaut de Solages ¹⁴,
Thouzellier ¹⁵,
Guérin de Vaux ¹⁶

⁶ Édouard Gruner (1849-1933) : X-Mines, secrétaire général (1889), puis vice-président (ca 1907) du Comité central des houillères de France, il fait carrière aux Minerais de fer de Krivoï-Rog (administrateur, administrateur délégué, administrateur-directeur général, président). Également administrateur des Charbonnages de Nikitowka, des Sels gemmes et houilles de la Russie méridionale, de la Société auxiliaire des charbonnages du Donetz et de la Société commerciale, industrielle et financière pour la Russie (Socifro). À la fin de la Grande Guerre, il entre chez Paris-Outreau, aux Houillères de la Haute-Loire, à la Caisse foncière de crédit pour l'amélioration du logement dans l'industrie, à l'Union des mines, etc.

⁷ Jacques Jourdain (1881-1955) : marié à Geneviève Tilloy, fille de Maurice Tilloy (1853-1921), président des Mines d'Ostricourt. président des Mines d'Ostricourt. Administrateur de la Banque Renault (Nancy) et des Tanneries de France. Il entre en 1927 à la Compagnie générale d'électricité et succède en 1937 comme président à Pierre Azaria. Représentant de celle-ci dans diverses sociétés, administrateur de la Société générale (1942).

⁸ Pierre Le Normand (1884-1957) : polytechnique, ingénieur des postes et télégraphes. Chevalier de la Légion d'honneur en 1922 comme chef du service des charbons à la délégation française de la commission des réparations. Administrateur délégué de la Société d'études et d'exploitations minières, son représentant aux Houillères de Saint-Étienne(1928). Officier de la Légion d'honneur en 1934 comme directeur de l'Office de statistiques des houillères. Marié en 1911 à Simone Levieux dont Robert (ép. Marie-José Ariès, fille de José), Jeanne (Mme Durand-Dubief), Jacques, Yves et Jean-Pierre.

⁹ Pierre Parent (Mortefontaine, 1883-Neuilly, 1964) : X-Mines. Secrétaire général (1923), puis vice-président (1931) du Comité central des houillères de France, président des Mines de Courrières (1934), etc.

¹⁰ Paul Peret (ou Péret)(Sedan, 1868-Albi, 1940) : administrateur délégué et vice-président de la Société des mines d'Albi, son représentant dans une dizaine d'affaires.

¹¹ Louis Piérard (1883-1962) : marié à Denise Tilloy, fille de Maurice Tilloy (1853-1921), président des Mines d'Ostricourt). Président de la Banque Piérard, de Valenciennes (absorbée en 1937 par la BNCI), administrateur des Mines de Courrières.

¹² Henri Portier (Anzin, 1865-Paris, 1942) : ingénieur ECP, il fait carrière aux Mines de Courrières dont il devient président en 1933. Administrateur d'une quinzaine de sociétés dont les Mines de la Lucette. Voir [encadré](#).

¹³ Louis Silhol (Nîmes, 1854-Villeneuve-les-Avignon, 1938) : fils d'Alfred Silhol, des Houillères de Bessèges, président du conseil général et sénateur du Gard. Frère aîné d'André Silhol, vice-président du PLM. Successeur de son père comme président des Houillères de Bessèges.

¹⁴ Thibault de Solages (1889-1972) : des Mines de Carmaux. Administrateur délégué (1921), puis président (1944) de la Compagnie générale industrielle. Voir [encadré](#).

¹⁵ Étienne Thouzellier (1869-1946) : X-1891, lieutenant-colonel en retraite, administrateur de la Manutention mécanique industrielle (janvier 1918), directeur général de la librairie Gauthier-Villars, vice-président de la Compagnie des mines de Carlin, administrateur et membre du Comité de direction du Groupement des houillères du Nord et du Pas-de-Calais et de l'Union des mines, président de la Cie de construction des Batignolles (1926-1928), administrateur des Mines de Sarre et Moselle, délégué au Comité central des Houillères de France, administrateur de la société « Le Rhin » (compagnie de navigation), administrateur des Soufres Américains, de l'Électro-métallurgie de Dives (1932), etc.

¹⁶ Jacques Guérin de Vaux (Corbeil-Essonnes, 1874-Paris, 1960) : inspecteur des finances, censeur du Crédit industriel et commercial (à partir de 1919), le représentant au Crédit de l'Ouest (président), à la Banque Scalbert, à la Banque Dupont, à la Banque franco-polonaise...

et Weiss ¹⁷.

Statuts déposés chez M^e Tollu, à Paris. — *Petites Affiches*, 9 mai 1923.

NOMINATION

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} juin 1923)

M. G. Jouasset, directeur du Groupement des houillères du Nord et du Pas-de-Calais, a été nommé administrateur-délégué de l'Union des mines.

Société Nationale d'Immigration Agricole et Industrielle

(*La Journée industrielle*, 22 juin 1924)

Sous cette dénomination vient d'être formée une société anonyme ayant pour objet, en groupant les organisations professionnelles, s'occupant de l'introduction en France de la main-d'œuvre étrangère, d'assurer pour leur compte le recrutement à l'étranger, l'hébergement et le transport jusqu'au centre d'arrivée en France des travailleurs qui leur seront nécessaires et des membres de leurs familles, de conclure et mettre en œuvre à cet effet tous accords avec les États ou particuliers.

Le siège est à Paris, 35, rue Saint-Dominique.

Le capital est de 2 millions en actions de 1.000 fr. dont 750 attribuées en rémunération d'apports au Comité central des Houillères de France et à l'Office central de la main-d'œuvre agricole.

Le conseil d'administration se compose de MM. le comte Édouard de Warren, président de l'Office central de la main-d'œuvre agricole, à Paris, 92, avenue Victor-Hugo ; Frédéric Bertrand, propriétaire, président de la Confédération générale des associations agricoles des régions dévastées, à Laon, 11, rue des Casernes ; Henri-Vincent Landowski, ingénieur agronome, trésorier de l'Office central de la main-d'œuvre agricole, à Paris, 3, rue des Saints-Pères ; Ambroise Rendu, membre du conseil d'administration de l'Office central de la main-d'œuvre agricole, à Paris, 34, rue du Bac ; Edmond Sohier, administrateur du Comité central des fabricants de sucre, à Paris, 42, rue du Louvre ; Henri de Peyerimhoff, vice-président du Comité central des Houillères de France, à Paris, 16, rue Séguier ; Jean Plichon, président de la Compagnie des Mines de Béthune, à Paris, 250 *bis*, boulevard Saint-Germain ; Pierre Parent, secrétaire du Comité central des Houillères de France, à Paris, 8, rue Angélique-Vérien ; Georges Jouasset, administrateur délégué de l'Union des Mines, à Paris, 55, rue Saint-Dominique.

Étude de M^e THAVAUD, notaire à Montceau-les-Mines

Banque nouvelle « La PRUDENCE », société Anonyme de crédit à capital variable

Société anonyme au capital de 5.000 000 de francs entièrement versés

Siège social à Montceau-les-Mines

(*Le Courrier de Saône-et-Loire*, 17 janvier 1926)

¹⁷ Paul Weiss (1867-1945) : X-mines, directeur des Mines, il pantoufla à partir de 1919 dans une vingtaine de sociétés charbonnières ainsi qu'au [Crédit français](#) et à *L'Europe nouvelle*, revue de sa fille Louise Weiss (C'est elle qui prononça comme doyenne d'âge, en 1978, le discours d'ouverture du premier parlement européen élu au suffrage universel, dont la présidente effective fut Simone Weil, rescapée d'Auschwitz et de Bergen-Belsen).

STATUTS

Suivant acte sous signature privée en date à Montceau-les-Mines, du 1er décembre 1925, dont l'un des originaux est demeuré annexé à l'acte de déclaration de souscription et de versement ci-après énoncé, M. Émile-Alfred-Édouard Naudin, chef comptable à « L'Union des Mines », demeurant à Paris, rue de la Folie-Regnault, n° 41, a établi les statuts d'une société anonyme qu'il se proposait de fonder, et desquels il est extrait ce qui suit :

Art. PREMIER. — Il est formé entre les propriétaires des actions ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une Société anonyme qui sera régie par les lois et usages du commerce et par les présents statuts.

Art. 2. — La dénomination de cette société sera Banque Nouvelle « La Prudence ».

Art. 3. — La Société a pour objet d'encourager la petite épargne et de la recueillir pour la faire fructifier dans le pays, faciliter la prévoyance, de venir en aide aux ouvriers en leur consentant des prêts à des conditions modérées et en se chargeant de leurs différentes affaires, enfin de faire, en France ou à l'étranger .toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières, pour elle-même ou pour le compte de tiers.

Art. 4. — Le siège de la société est à Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire).

Art. 5. — La durée de la société est fixée à quatre-vingt-dix années à compter du jour de sa constitution définitive, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévus aux statuts.

Art. 6. — Le capital social est fixé à 5.000.000 de francs, divisé en cinquante mi les actions de cent francs chacune à souscrire et libérer en espèces.

.....

Premiers administrateurs :

1° M. Jouasset Georges, chevalier de la Légion d'honneur, ancien directeur au ministère des finances, demeurant à Paris, rue St-Dominique, n° 35 ;

2° M. Chastenet de Castaing Jacques, chevalier de la Légion d'honneur, di recteur de « L'Union des Mines », demeurant à Paris, rue Saint-Dominique, n° 35 ;

3° M. Masquelier Pierre, industriel, demeurant à Paris, boulevard Saint-Germain, n° 176 ;

4° M. de Peyerimhoff Simon, industriel, demeurant à Paris, rue Saint-Dominique, n° 35 ;

6° M. Rochon Émile, directeur des Mines de Perrecy, demeurant à Génelard ;

6° M. Balland Jean, industriel, demeurant à Paris, square de l'Alboni, n° 4 ;

7° M. Jousserandot Alphonse, dit Paul, négociant, demeurant à Montceau-les-Mines ;

8° M. Gonthier François, ingénieur civil des Mines, industriel, demeurant à Montceau-les-Mines ;

9° M. Cheveau Claude-Henri, industriel, demeurant à Paris, rue Oberkampf, n° 16 ;

10° M. Bertenet Gabriel, chef de bureau aux Mines de Blanzly, demeurant à Montceau-les-Mines ;

11° M. Pernette Jean, maître mineur aux Mines de Blanzly, demeurant à Montceau-les-Mines ;

12° M. Lhenry Antoine, ajusteur aux Mines de Blanzly, demeurant à Montceau-les-Mines.

Lesquels ont accepté ces fonctions ;

c) Qu'elle a nommé comme commissaires chargés de faire un rapport à l'assemblée générale sur les comptes du premier exercice :

1° M. Jean Pairixou, chef de la comptabilité de la Société Châtillon-Commentry, demeurant à Paris, rue de la Rochefoucauld, n° 19 ;

2° M. Félix Brochot, ancien caissier principal des Mines de Blanzky, demeurant à Montceau-les-Mines.

Ce dernier n'agissant qu'en cas d'empêchement de M. Pairixou,
Lesquels ont accepté lesdites fonctions.

1927 (1^{er} mai) : Paul de Thomasson, directeur adjoint.

Ancien inspecteur des finances.

Futur directeur de l'Urbaine-Vie(1934), de la Banque de Paris et des Pays-Bas (1938),
puis directeur général adjoint de la Banque de l'Indochine (1^{er} septembre 1950)

UNION DES MINES

(*Le Journal des finances*, 8 mars 1929)

Cette société financière a été constituée il y a quelques années ; de nombreuses compagnies houillères françaises ont participé à sa création. Son capital d'abord modeste, a été porté en plusieurs fois au chiffre de 125.000.000 qu'il vient d'atteindre il y a deux mois.

L'Union des mines a contribué depuis sa fondation, et généralement en accord avec les banques installées depuis longtemps dans les bassins houillers, aux opérations financières intéressant les compagnies houillères et leurs filiales.

Plusieurs de celles-ci ont été constituées sous son égide. La dernière en date est la Société Mosellane Industrielle et Financière, filiale de Sarre-et-Moselle qui lui a fait apport d'une partie de son « portefeuille-titres » et qui procède actuellement à une augmentation de capital réservée par préférence aux actionnaires de Sarre-et-Moselle.

La Mosellane Industrielle et Financière se développera parallèlement à l'Union des mines et donnera à M. Henri de Peyerimhoff de nouvelles occasions de manifester son activité.

UNION DES MINES

Rapport présenté par le conseil d'administration
à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 22 mars 1929
(*L'Information financière, économique et politique*, 26 mai 1929)

Messieurs,

Nous vous avons demandé de vous réunir en assemblée générale, conformément aux prescriptions de l'article 98 des statuts, pour vous exposer les résultats pour vous soumettre les comptes de l'exercice 1928, le cinquième de notre vie sociale.

L'examen que nous faisons périodiquement avec vous de l'activité de notre banque au cours de l'année révolue, nous incite chaque fois à un retour attentif sur la vie monétaire du pays et sur les finances de l'État, car de plus en plus la santé monétaire et budgétaire de la nation conditionne l'ensemble de ses énergies économiques, car aussi c'est ce bilan général de la gestion des grands intérêts publics qui permet, non pas d'établir des prévisions ou des hypothèses sur le proche avenir, mais de faire utilement le point au moment de s'engager sur la route pour une étape nouvelle.

Le second semestre de 1930 avait fait renaître en France la confiance et l'espoir : 1927 avait été le temps de recueillement ; 1928 aura et l'année de l'action.

Agir plus tôt eût été téméraire. Nous observions avec vous, il y a un an, une asthénie générale qui était peu propice encore aux déterminations vigoureuses. Mais nous vous marquions en même temps les premiers signes de la guérison et nous exprimions le souhait confiant qu'une renaissance générale des forces de production de notre pays vint réaliser, le dernier des éléments favorables à une restauration monétaire, légale et définitive, prompte et exempte d'esprit aventureux.

C'est à cette solution que « se sont courageusement et sagement résolus » les pouvoirs publics et la plus haute autorité bancaire du pays. Aussi bien les enseignements fournis pour la plupart des nations de l'Europe montraient-ils avec évidence que la solution stabilisatrice qui a été adoptée, avec les modalités que la loi et les conventions de juin 1928 ont consacrées, était la plus simple, la plus claire, la plus française, disons aussi la seule possible sans dommage pour l'économie publique et pour les différentes classes de la population.

La série des mesures propitiatoires avait commencé dès 1927 : la multiplication déréglée des moyens de paiement et de crédit avait été arrêtée ; la politique de résorption de la dette flottante et de diminution du prix de l'argent portait déjà des fruits rassurants ; les variations de la monnaie nationale étaient durablement maîtrisées par l'action continue de la Banque de France.

Mais l'afflux torrentiel des capitaux étrangers et la nécessité où se trouvait la Banque de poursuivre ses acquisitions massives de devises étrangères maintenaient un sujet sérieux de préoccupation.

Deux mesures que l'on espérait décisives furent prises en janvier 1928 : la suppression à peu près totale des restrictions légales imposées à l'exportation des capitaux et l'abaissement à 3 1/2 % du taux d'escompte, à 5 1/2 % du taux des avances de la Banque. Mais ces actes ne se traduisirent pas dans les faits par les résultats qui étaient attendus : la confiance qu'ils confirmèrent chez l'étranger dans le rétablissement financier de notre pays et l'espoir conservé au dehors dans une nouvelle revalorisation du franc continuèrent à précipiter vers le marché de Paris les disponibilités de tous les spéculateurs.

Les achats de devises et les émissions de billets ne pouvaient pas, dans ces conditions, cesser de croître en importance.

La nécessité de l'opération monétaire définitive s'imposait de plus en plus clairement : ce fut l'émission des rentes 5 % du mois de mai 1928 qui la rendit possible.

Cet emprunt a eu, peut-on dire, un effet de symbolisme plus encore qu'une action mécanique sur la circulation : conformément à la volonté du ministère des finances, son volume est resté relativement modique, puisque le montant des souscriptions en numéraire n'a pas dépassé 10 milliards et demi de francs environ et n'a permis au Trésor de faire à la Banque qu'un remboursement de 6 milliards à son compte d'avances, mais le résultat psychologique a été décisif : le 15 mai 1928, en même temps que l'émission était close, l'impossibilité de différer plus longtemps la nouvelle législation monétaire apparaissait aux yeux de tous de façon éclatante.

Après quelques semaines de dangereuse attente, la loi du 25 juin est venue enfin, en supprimant le cours forcé, rétablir la sérénité de la devise nationale, l'équilibre définitivement stable du nouveau franc.

À vrai dire, en donnant au franc une définition nouvelle, en établissant son équivalence à 65,5 milligrammes d'or à 900 millièmes de fin — au lieu de 322,5 milligrammes, en appliquant à l'unité monétaire désormais convertible en or une dévalorisation à un coefficient voisin de 5, la loi n'innovait en rien, puisque depuis dix-huit mois, le régime des échanges, à de faibles variations près, était réglé sur cette parité du franc. De même, c'est au 5 août 1914, et non pas au 25 juin 1928, qu'il faut faire remonter l'abandon par la France de son traditionnel bimétallisme.

Quant aux indiscutables nouveautés qui faisaient véritablement de la loi de juin une réforme monétaire et qui tendaient à organiser solidement le nouveau Système de

monométallisme or, elles étaient elles mêmes l'inévitable conséquence de l'état économique issu de la période de stabilité de fait. Si le cours forcé était définitivement aboli, la liberté de la conversion des billets en or était prudemment réglementée : en ne l'admettant qu'à partir d'un minimum de 215.000 francs, on écartait toute possibilité de ruée du grand public aux guichets de la Banque : et les lenteurs administratives apportées dans la préparation de la frappe des nouvelles monnaies d'or ont été elles aussi — pour une fois — une marque de sagesse. Si, pour protéger le nouveau franc contre toute atteinte, on déclarait définitivement clos le compte des avances temporaires de la Banque à l'État, on l'avait préalablement balancé à la faveur de réévaluations — d'ailleurs assez raisonnables, il convient de le dire — qui ne modifieraient que fort peu — par un modique versement d'environ 8 milliards au Trésor — la situation préexistante. Enfin, si l'on substituait l'ancienne règle du « plafond » légal de fâcheuse mémoire, l'obligation d'une proportion minima entre l'encaisse-or de la Banque et le montant de ses engagements à vue, c'est-à-dire le montant cumulé des billets au porteur en circulation et des comptes courants créditeurs, on fixait cette proportion à 35 %, soit à un taux inférieur à celui qui était atteint et respecté depuis longtemps déjà.

Est-ce donc à dire que la loi du 25 juin n'a pas fait œuvre constructive ? Point du tout, mais seulement que c'est patiemment, avec la coopération du pays entier, en dix-huit mois d'efforts convergents et de discipline consentie. que la réforme monétaire a été accomplie.

Reforme puissamment assise, au surplus, et que notre Institut d'émission s'est, depuis le vote de la loi, méthodiquement attaché à renforcer encore : avec ses 34 milliards d'or en caisse, la Banque de France dispose aujourd'hui de la plus forte réserve d'or du monde après celle des Banques fédérales des États-Unis d'Amérique : elle a porté largement au delà de 40 % la proportion que la loi ne l'obligeait à maintenir qu'à 35 % pour la circulation de ses billets ; elle a liquidé entièrement les énormes opérations de reports sur devises qui, en juin 1931, avaient atteint un montant d'environ 13 milliards de francs : elle a maintenu modéré et stable le taux de l'escompte et celui des avances : elle a usé de la faculté que lui ont donné les conventions d'acheter et de réescompter pour le compte des banques d'émission étrangères des effets et valeur à courte échéance, pour exercer un contrôle opportun sur le marché libre des capitaux à court terme ; et si le total des billets en circulation s'est encore élevé depuis la stabilisation (pour dépasser 64 milliards au 28 juin 1928), ce n'est plus, semble-t-il, la manifestation d'une « inflation », mais la traduction de l'activité des transactions et de la prospérité revenue.

En effet, non seulement la restauration monétaire, du fait de sa réalisation progressive, n'a entraîné aucun trouble immédiat ni dans l'ordre économique ni dans l'ordre social, et particulièrement dans le prix de la vie, mais son action bienfaisante n'a point tardé, après une période d'attente correspondant au ralentissement périodique des affaires pendant l'été, à s'exercer dans presque tous les domaines de l'activité économique.

La détente du prix de l'argent sur le marché des capitaux à long terme, intervenant enfin de concert avec le retour de la stabilité monétaire, a ouvert à toutes les industries des possibilités d'emprunts obligataires dont elles ont largement usé, et si les dépôts dans les caisses d'épargne publiques ont momentanément cessé de se développer, c'est assurément au moins à la disparition de l'esprit d'épargne traditionnel dans notre pays — qui, après une longue éclipse, s'est au contraire reconstitué avec une surprenante promptitude qu'au désir général des épargnants d'employer leurs disponibilités de façon plus rémunératrice que par le passé.

Toute incertitude monétaire étant écartée et, pour dire le vrai, toute crainte de nouvelle revalorisation du franc ayant disparu, l'esprit d'entreprise a repris son élan et la

prospérité est revenue peu à peu dans la plupart des branches de la production française.

La métallurgie, notamment, dont les forces renaissent seulement l'an dernier, a été parmi les plus favorisées : largement exportatrice, elle avait été gênée par la concurrence désordonnée qui sévissait depuis plus de deux ans sur les marchés extérieurs : mais elle a trouvé dans le réveil du marché national et dans une entente des grands producteurs européens l'occasion d'accroître à la fois sa production et sa marge bénéficiaire ; aujourd'hui, il ne reste guère plus de trace de la crise qu'elle a subie.

L'industrie houillère n'a pas encore réalisé de semblables progrès, car ni mesures douanières, ni ententes internationales ne sont encore intervenues pour la protéger contre l'importation étrangère et il a fallu une situation temporairement favorable pour permettre une réduction des stocks de charbon au cours de ces derniers mois : mais elle conserve sa part dans l'essor général, grâce à l'affirmation de son activité dans les industries connexes, électriques ou chimiques, et à ses liens de plus en plus resserrés avec les entreprises métallurgiques.

Le jour est peut-être proche on, grâce à l'extension de ses affaires, l'industrie nationale réussira à améliorer largement ses prix de revient et, de la sorte, ses possibilités de vente à l'étranger : ainsi disparaîtra l'un des derniers points faibles affectant encore l'économie nationale : la balance déficitaire de notre commerce extérieur.

Peu à peu, la France a recouvré sa puissance passée : s'ajoutant à son rayonnement moral, sa prospérité économique, sa stabilité sociale et politique, l'attrait renouvelé du marché financier de Paris ont ajouté de nouveaux motifs d'influence et de prestige.

La prospérité s'affirme dans la paix. Mais toute paix moderne doit être vigilante et non paresseuse : à l'extérieur comme à l'intérieur du pays, des sujets d'inquiétude subsistent.

La crise des marchés de New-York et de Londres est préoccupante pour les deux mondes : si Wall Street est dans la fièvre, la glorieuse Cité est dans la stagnation : le Stock Exchange est sans vie et la crainte lancinante des sorties d'or domine la politique de la Banque d'Angleterre, qui s'efforce courageusement de lutter contre l'effet de succion des capitaux que produisent les excès du « call money ». Sans la prodigieuse cuirasse qui constitue la puissance économique de son empire colonial, Londres eût été sans doute d'ores et déjà atteint au vif. Quant à nous, observons avec soin et prenons garde avec vigilance de ne point souffrir nous-mêmes des contrecoups de la crise qui se prépare ¹⁸.

Vigilance aussi au dedans de la maison : bien des rajustements économiques, financiers, législatifs, restent à compléter : la fiscalité est excessive, quoi qu'en pense parfois l'étranger et, en frappant trop lourdement les valeurs mobilières — par exemple —, elle freine durement l'essor intérieur des affaires et leur expansion au dehors, en même temps qu'elle tient éloignées du marché de Paris les grandes valeurs de l'étranger ; le capital des grandes sociétés d'industrie ou de banque doit être élargi : la législation sur les sociétés appelle des corrections propres à écarter des inconvénients que les intéressés eux-mêmes n'aperçoivent pas toujours clairement ; la contexture des budgets de l'État demeure encore précaire car l'ère des conversions vivifiantes, si elle se rapproche, est sans doute encore loin d'être ouverte et les excédents budgétaires restent exposés aux aventures ; le complexe de nos dettes et de nos créances internationales, legs de cette guerre où aucune des nations d'Europe n'a vraiment gagné mais où toutes ont beaucoup perdu, doit recevoir un statut sérieux qu'il serait d'ailleurs imprudent d'escompter encore définitif.

Enfin, dans l'ordre international comme dans le plan national, la « bonne politique » conditionne plus que jamais la bonne finance et la bonne « économique ». C'est dans

¹⁸ Jeudi noir : 24 octobre 1929.

la paix extérieure et intérieure qu'en France et hors de France doit commencer véritablement et se poursuivre en sécurité le grand travail de reconstruction d'après guerre que permet désormais le retour à la saine monnaie de l'Europe à peu près entière.

*
* * *

Au premier rang des opérations auxquelles votre Société a participé durant l'année 1928, il convient de citer les emprunts effectués par l'État, les villes et les réseaux de chemins de fer.

Elle s'est ainsi associée à l'émission par le Trésor de l'emprunt 5 % 1928 amortissable et a participé aux émissions des obligations de la Ville de Paris, des Chemins de fer de l'État et de la Compagnie des Chemins de fer de l'Est.

Elle a apporté un concours actif au placement des obligations émises par les sociétés minières électriques et notamment aux emprunts de la Société houillère de Liévin, de la Société des Forces Motrices de la Vienne, de la Société Electrique du Nord-Ouest et des Cokeries de la Seine.

Maintenant ses liens étroits avec l'industrie minière, votre Société a coopéré d'une façon toute particulière aux augmentations de capital auxquelles ont procédé : la Compagnie des Mines de Vicoigne, Nœux et Drocourt, la Compagnie des Mines d'Ostricourt, la Société anonyme des Mines de la Loire, la Société anonyme des Mines de houille de Blanzay, la Société des Mines de Dourges, la Compagnie des Mines de houille de Courrières, la Compagnie Royale Asturienne des Mines.

Dans les autres branches de l'industrie, elle a pris part aux augmentations de capital de nombreuses sociétés et notamment : de la Société Huiles, Goudrons et Dérivés, de la Société des Forges et Fonderies de Montataire, de la Société Générale d'Immigration, de la Compagnie Bourguignonne de Transport d'Energie, de la Société d'Exploitation d'Autos-Chenilles, de la Société de Traction mécanique, de la Société générale de Constructions Electriques et Mécaniques, de la Compagnie électrique de la Grosne.

Elle a donné, en outre, son appui à la constitution de diverses sociétés parmi lesquelles il convient de citer : la Société des Forces Motrices du Centre, la Compagnie d'Interconnexion Rhône-Éguzon, la Compagnie Hydro-Electrique de la Cure, la Société Mosellane Industrielle et Financière.

Elle s'est, de plus, en accord avec d'autres banques de la place, intéressée aux opérations relatives à l'introduction en Bourse des actions et des parts de la Compagnie d'électricité de Brest et Extensions et de l'Énergie-Éclairage.

*
* * *

L'exercice 1929 est le cinquième de la vie sociale de l'Union des Mines. Depuis la date de sa fondation, elle a parcouru une carrière laborieuse et parfois rude au travers des temps les plus durs, des épreuves les plus tragiques de l'histoire financière du pays : Avec ténacité, elle n'a cessé de poursuivre ses progrès, de développer son action, d'améliorer ses résultats.

À sa constitution, le 28 avril 1923, l'Union des Mines n'avait cru nécessaire de réunir qu'un capital dont l'infime modestie attestait la prudence que ses fondateurs apportaient à leur tentative : 8 millions de francs, dont un quart seulement, soit 1.950.000 francs, était effectivement appelé. Seize mois plus tard, en août 1924, l'œuvre commençait déjà à se montrer féconde et ce capital était élevé à 20 millions, toujours libéré d'un quart.

Par la suite, votre conseil a suivi une politique consistant à augmenter le capital versé par l'affectation directe d'une part importante des bénéfices annuels et il a porté de la sorte la libération du capital social, à la fin de 1926, du quart à la moitié. Puis, au mois de mars 1927, le capital lui-même était porté de 20 à 50 millions. Nous vous avons rendu compte de ces opérations en leur temps et vous avez bien voulu les approuver. Fidèles à la même ligne de conduite, vous avez également rendu définitive, dans votre assemblée extraordinaire du 28 décembre 1928, l'augmentation du capital de 50 à 125 millions qui a pu être réalisée, comme les précédentes, sans aucun appel au public et avec un succès total. À cette occasion, nous vous avons fait connaître de façon détaillée les diverses circonstances qui justifiaient la nouvelle opération et qui se groupaient essentiellement en deux ordres de considération. En premier lieu, il était souhaitable qu'à l'augmentation croissante du volume d'affaires de votre Société, et en particulier du montant de ses dépôts, correspondit un relèvement parallèle du capital : sans qu'il fût nécessaire, au surplus, de maintenir rigoureusement entre les deux termes une proportion déterminée, il convenait d'éviter un déséquilibre marqué. D'autre part, et surtout, le développement des affaires financières et particulièrement des prises de participations de l'Union des Mines exige qu'elle ait à sa disposition un fonds de roulement suffisant, qui lui permette de continuer d'observer avec la même rigueur la règle absolue aux termes de laquelle il ne saurait à aucun degré être fait appel, pour ces opérations comme pour toutes celles qui entraînent une immobilisation, aux disponibilités procurées par les apports des déposants.

Vous n'avez pas perdu de vue l'économie de cette récente opération. Le capital ancien de votre société se composait de 100.000 actions de 500 fr., alors libérées de 350 fr. chacune et toutes obligatoirement nominatives. Désireux de fournir aux actionnaires des possibilités plus étendues d'échanger leurs titres, le Conseil a décidé, avec votre approbation, d'autoriser la mise au porteur de la moitié des actions, composant le nouveau capital. Aussi ces 250.000 actions ont-elles été divisées en deux séries de 125.000 titres chacune. La première série, comprenait les 100.000 actions anciennes, affranchies désormais de toute restriction d'aliénabilité et accrues de 25.000 titres nouvellement émis, a donné lieu à des appels de fonds destinés à les libérer entièrement et, à partir de la fin mars 1929, elles peuvent être librement mises au porteur ; la seule particularité qui, à cette date, distinguera encore jusqu'au 31 décembre 1929 les 100.000 actions anciennes des 25.000 nouvelles de la première série est que, pour l'exercice actuellement en cours, ces dernières, tout en prenant jouissance à compter du 1^{er} janvier 1929, n'auront droit néanmoins qu'à la moitié de leur part normale dans les bénéfices nets, c'est-à-dire dans l'intérêt statutaire non cumulatif de 6 % l'an qui a été institué et dans le dividende. La deuxième série comprend 125.000 actions nouvellement créées, qui ne sont encore libérées que du quart de leur montant : ces actions sont et resteront obligatoirement nominatives, et leur aliénabilité a été soumise à diverses restrictions que vous avez bien voulu voter le 28 décembre dernier ; elles auront droit à l'intérêt statutaire au prorata des sommes dont elles seront libérées et au même dividende que les actions de la première série ; enfin, pour l'exercice 1929, elles subiront transitivement la même réduction de droits que ces dernières.

Ainsi que nous vous l'avons indiqué, les majorations successives du capital social ont été réalisées en dehors de tout appel au public, grâce à la fidélité constante des fondateurs et actionnaires de l'Union des Mines. Aux participants du premier jour, quelques autres sont seulement venus se joindre, qui ont été accueillis au double titre d'associés et de clients, si bien qu'aujourd'hui, l'intégralité presque complète des charbonnages français est groupée dans votre Société, où sont réunies les Houillères d'Albi, d'Aniche, d'Anzin, de Bessèges, de Béthune, de Blanzay, des Bouches-du-Rhône, de Bruay, de Carmaux, de Carvin, de Champagnac, de la Clarence, de Courrières, de Crespin-Nord, de Dourges, de l'Escarpelle, de Frankenholz, de Gouy-Servins-Fresnicourt,

de Graissessac, de la Grand'Combe, de la Haute-Cappe, de la Haute Loire, de la Houve, de Laluque, de Lens, de Liévin, de la Loire, de Messeix, du Midi, d'Ostricourt, de Sarre et Moselle, de Thivencelles, de Vicoigne-Nœux-Drocourt et des Petits-Fils de François de Wendel. À cet ensemble se sont ajoutées un certain nombre de grandes affaires de l'industrie métallurgique, de la potasse, de l'électricité, etc., dont les intérêts miniers (charbon, métaux, potasse ou autres) vous sont connus et notamment la Compagnie Royale Asturienne des Mines, les Mines de potasse Blodelsheim, les Forges de Châtillon, Commentry et Neuves-Maisons, les Hauts Fourneaux, forges et aciéries de Denain et d'Anzin, le Compagnie électrique du Nord, les Mines de fer de Giraumont, les Mines de zinc de Guergour, les Mines de Kali-Sainte-Thérèse, les Forges et aciéries du Nord et de l'Est, les Forges et aciéries du Nord et de Lorraine les Mines de fer de Rochon-Villers, les Hauts Fourneaux de Rouen, les Manufactures de glaces et produits chimiques de Saint-Gobain, Chauny et Cirey, les Hauts Fourneaux de Saulnes (Jean Raty et Cie), la Société métallurgique de Senelle Maubeuge, etc.

Ce renforcement continu de l'instrument de travail, que constitue le capital social est une des marques des progrès de votre Société, mais ce n'est, certes, pas la seule.

À la fin du premier exercice, le 31 décembre 1924, le bilan dépouillé de toute surcharge d'écritures d'ordre, se totalisait par 241.774.000 francs ; ce total est passé successivement à 325.412.000 fr. le 31 décembre 1925, à 656.834.000 francs le 31 décembre 1926, à 853.631.000 francs le 31 décembre 1927, enfin à 775.315.000 francs à la fin de 1928.

Le montant total des dépôts (dépôts, comptes-courants et correspondants) n'était que de 207 millions 126.000 francs à la fin du premier exercice. Il s'est élevé à 268.742.000 francs le 31 décembre 1925, à 571.523.000 francs le 31 décembre 1926, à 734.809.000 fr. le 31 décembre 1927, enfin à 775.315.000 fr. à la fin de 1928.

Quant aux résultats obtenus, leur amélioration a également été continue : le solde du compte de profits et pertes a été de 2.524.000 francs pour le premier exercice, de 5.082.000 francs pour le second, de 8.765.000 francs pour le troisième, de 12.993.000 francs pour le quatrième, et de 15.683.000 francs pour celui dont nous vous soumettons les comptes ; parallèlement, les réserves diverses inscrites au bilan se totalisaient à 2 millions 38.000 francs le 31 décembre 1924, à 4.100 000 francs, le 31 décembre 1925, à 8.461.000 francs le 31 décembre 1926, à 13.012.000 francs le 31 décembre 1927, et à 20.254 000 francs le 31 décembre, 1928. En même temps, nous instaurons et confirmons les règles les plus prévoyantes et les plus strictes pour l'évaluation de vos éléments d'actif et notamment du portefeuille-titres, pour la constitution de provisions en vue des opérations de change ou d'escompte, pour les amortissements, etc., en sorte que non seulement rien d'incertain ou de douteux ne subsiste à aucun moment dans l'actif comptabilisé, mais en outre la jeune structure de l'Union des Mines jouit d'un « potentiel » qui n'a jamais cessé de s'accroître.

*

* *

En vous exposant les considérations qui nous ont conduits à vous proposer la dernière augmentation de capital, nous avons fait allusion à la politique d'affaires financières et de participations qui constitue désormais une part importante de notre activité.

Conçue, à l'origine, comme un organisme professionnel destiné à gérer en commun la trésorerie d'un groupe industriel puissant et agissant, l'Union des Mines a été amenée par la force des choses à évoluer en conformité des besoins même de ce groupe, vers la formule des affaires qui, à l'heure actuelle, l'emporte dans les préoccupations sur la politique des dépôts.

Au premier rang des participations figurent nos filiales.

Parmi ces dernières, celles qui ont été constituées au cours des exercices antérieurs vous sont déjà connues.

La British and Continental Banking Company Limited, société anglaise constituée sous la forme d'une « private company » le 9 octobre 1926 et dont le siège social est à Londres, poursuit sa carrière de façon tout à fait satisfaisante. Le modeste capital dont elle avait été dotée à sa fondation, et qui n'était que de 100.000 livres sterling, a dû être porté, en novembre 1928, à 500.000 livres sterling, dont la totalité a été souscrite et la moitié versée à la souscription. Ses opérations ont connu un heureux développement : le total des comptes de dépôt et des comptes-courants, qui était au 30 septembre 1927 de 3.354.000 livres, est passé, à la fin du deuxième exercice (30 septembre 1928) à 4.917.000 livres ; il était, au 1^{er} mars 1929, de près de six millions de livres (exactement 5.807 000). Le premier exercice avait été bénéficiaire, même après tous amortissements et bien que la banque n'eût commencé à travailler qu'au troisième mois de sa création ; le deuxième exercice a laissé un bénéfice de 25.605 livres dont le net, après amortissements et paiement de l'income-tax, a été porté aux réserves. Ces résultats, très honorables eu égard au capital engagé, font apparaître un rendement modéré relativement au volume des opérations : cela tient à l'extrême circonspection que votre filiale apporte dans les affaires qu'elle traite et qui, si elle lui assure un coefficient de sécurité exceptionnellement satisfaisant, ne lui ménage en contrepartie qu'une marge bénéficiaire réduite. Le développement de notre établissement d'outre-Manche est d'ailleurs appelé à se poursuivre et l'expérience qu'il acquiert chaque jour dans la Cité, favorisée par des mesures appropriées, élargira, espérons-nous, les moyens d'action ainsi que les résultats.

La Société de gestion d'intérêts miniers et industriels français à l'étranger, fondée le 7 décembre 1923 au capital de 1 million de francs, n'a pas été conçue pour procurer d'importants bénéfices, mais pour rendre des services d'un autre ordre, en conformité de l'article 30 de la loi du 31 juillet 1926 et de la pratique des « trustees » américains. Elle a pris part en 1928 à l'augmentation de capital de la Société fermière des mines fiscales de l'État polonais en Haute-Silésie (Skarboferme) et a permis ainsi au groupe français de maintenir toujours étroitement groupée sa participation de 50 % dans le capital de l'affaire.

La Banque Nouvelle La Prudence, à Montceau-les-Mines, s'oriente chaque année, depuis qu'elle a remplacé — le 27 décembre 1925 — l'ancienne banque coopérative dont la liquidation s'est poursuivie à la satisfaction des intérêts de tous, vers une prospérité mieux établie. Elle a pu, dès son premier exercice, distribuer un dividende modéré (de 4 %), qui a été amélioré par la suite (5 % en 1927) et pourra très vraisemblablement l'être encore pour 1928.

Au cours de l'exercice qui vient de s'achever, l'Union des Mines a participé à la fondation de deux nouvelles filiales : la Société financière industrielle et minière (Sofimine) et la Compagnie franco-américaine pour l'électricité et l'industrie.

Sofimine s'apparente par son objet à la Société de Gestion, dont nous venons de vous entretenir : elle est d'intérêt essentiellement corporatif, ainsi que l'atteste ce fait qu'ont pris part à la formation de son capital un certain nombre des compagnies houillères actionnaires de l'Union des Mines et quelques autres sociétés, parmi lesquelles la Société de Commentry-Fourchambault, la Société d'Héraclée, les Mines de la Bouble, les Houillères de Montrambert et de la Béraudière. Son capital initial, fixé à 15 millions lors de sa constitution, le 30 mai 1928, a été porté à 40 millions dès le 23 juillet. Elle a pris diverses participations, essentiellement en actions d'un caractère obligatoirement nominatif, dans quelques-unes des grandes sociétés du groupe.

La Compagnie franco-américaine a été fondée le 13 juin 1928. au capital de 50 millions de francs divisé en 100.000 actions, dont 80.000 actions A de préférence et 20.000 actions B à vote pluvial. Ce nouvel organisme est appelé à fonctionner comme un *holding company*, conçue suivant une formule d'action particulièrement large et

souple. Nous avons cru devoir en prendre l'initiative en accord avec la Compagnie générale d'électricité, dont vous connaissez non seulement la puissante activité mais aussi les liens avec notre groupe, et de concert avec la banque Blair and Co, Inc., de New-York ; cette dernière a d'ailleurs accepté de bonne grâce que la majorité des voix dans l'affaire demeurât sans conteste entre les mains des participants français et c'est avec une vive satisfaction que nous avons resserré dans cette association nos relations avec la grande banque américaine. Nous n'avons, d'ores et déjà, qu'à nous louer des premiers mois d'activité de la Compagnie franco-américaine: elle s'est assurée des participations dans plusieurs affaires électriques et gazières de France et de l'étranger et a pris des positions qui ne tarderont pas à lui donner les moyens de s'affirmer comme un instrument du plus haut intérêt. Il est vraisemblable au surplus que l'année 1929 ne s'achèvera pas sans qu'elle ait procédé à une importante augmentation de son capital.

En dehors de ces sociétés filiales, dont la direction incombe à l'Union des mines, nous avons pris des intérêts variables dans diverses affaires.

Nous vous avons signalé, l'an dernier, notre participation dans la Société des forces motrices de la Truyère, réorganisée en janvier 1928 après l'élévation de son capital à 270 millions de francs ; vous n'ignorez pas que son objet est principalement d'équiper l'important ensemble hydroélectrique de la haute Truyère et de la Bromme ; les travaux suivent leur cours dans des conditions très satisfaisantes et les perspectives de rendement que font apercevoir les contrats qui s'élaborent sont des plus intéressantes. La production, après l'achèvement des travaux, sera de l'ordre de 700 millions de kilowattheures et le courant sera amené dans la région parisienne ainsi que dans les régions de Saint-Étienne et de Lyon.

En accord avec l'Union Houillère et Électrique, nous nous sommes intéressés dans l'Union Électrique et Financière (Unelfi), constituée le 13 juin 1928 au capital initial de 20 millions de francs, et dans l'Union électrique et gazière de l'Afrique du Nord, dont le capital, fixé provisoirement à 6 millions lors de sa fondation (le 28 juin 1928), a été porté le 19 septembre à 50 millions de francs

Dans l'ordre Industriel, nous devons encore vous faire connaître que nous avons pris des intérêts dans la Société des Forces Motrices du Centre constituée en juillet 1928 au capital de 110 millions par la Société des Mines de houille de Blanzay, et dans la Société des Mines et Usines de Salsigne, dont nous avons eu l'occasion d'examiner de près et d'apprécier le fonctionnement technique, industriel et financier.

En considération de nos relations bancaires, nous avons cru devoir nous associer à plusieurs initiatives qui nous ont paru procéder de conceptions heureuses et propres à faciliter l'extension de nos opérations C'est ainsi que l'Union des Mines est entrée dans la Société anonyme de Crédit à l'industrie Française (Calif), fondée le 30 juin 1928 par la Société Générale, avec le concours d'importantes firmes industrielles, et dont le capital initial de 50 millions a été porté le 31 octobre à 100 millions de francs ; dans la Compagnie Parisienne de Réescompte, constituée le 20 août 1928. avec le concours d'un certain nombre de banques, sur l'initiative de MM. de Neuflyze, et dont le capital originel de 2 millions a été élevé le 27 novembre à 12 millions de francs ; enfin, dans le Comptoir Franco-Yougoslave, créé à Belgrade le 7 octobre 1928, au capital de 15 millions de dinars, par un groupe de grandes entreprises industrielles réunies autour de la Compagnie des Produits Chimiques et Électro-Métallurgiques d'Alais, Frogès et Camargue (Péchiney).

Nous ne saurions clore cette énumération sans mentionner l'intérêt que nous avons pris, à l'occasion de sa réorganisation, dans la Société Financière de Transports et d'Entreprises industrielles (Sofina).

L'énoncé de nos opérations de l'année vous aura rendu sensible l'activité de ce cinquième exercice, dont les résultats moraux et financiers vous paraîtront, espérons-nous, particulièrement satisfaisants.

Nous tenons à vous souligner une fois de plus que ces résultats n'ont pu être obtenus que grâce aux qualités de dévouement et de compétence professionnelle que tout le personnel de l'Union des Mines ne cesse de montrer et au sens profond des intérêts de la maison qui l'anime : nous lui exprimons ici nos remerciements les plus cordiaux, auxquels vous tiendrez sans aucun doute à vous associer.

Comme nous vous l'annoncions l'an dernier, la plupart de nos services ont été transférés, le 16 octobre, dans le nouvel immeuble de notre filiale, la Société Immobilière Monceau-Foncière, 9, rue Louis-Murat, à Paris (VIII^e) : ils disposent désormais d'installations modernes qui ont permis de procéder à une réorganisation rationnelle du travail. Conformément à nos précédentes indications, le siège social, le service des études financières et certains services sont demeurés 35, rue Saint-Dominique.

.....

BILAN

.....

Conformément au deuxième alinéa de l'article 16 de vos statuts, le mandat de tous vos administrateurs arrive à expiration le 23 avril 1929.

MM. J. Aguilhon, B. de Boisgelin, A. Celier, R. Courau, E. Courtin, E. Cuvelette, P. Dejardin-Verkinder, A. Descamps, L. Fèvre, F. Gruner, G. Jouasset, J. Jourdain, P. Le Normand, P. Parent, P. Péret, H. de Peyerimhoff, L. Piérard, F. Pietri, H. Portier, L. Silhol, T. de Solages, E. Thouzellier, J. Guérin de Vaux, P. Weiss, M. de Wendel sont rééligibles.

Si vous croyez devoir leur donner vos suffrages, nous vous proposerons de leur adjoindre avec des pouvoirs de même durée. M. Émile Marterer, directeur général de la Société anonyme des mines de houille de Blanzey.

Vous avez, en outre, à désigner les commissaires qui seront chargés de vous faire un rapport sur l'exercice en cours.

MM. Robert Méplain, Emile Lalou et Charles Verley-Bollaert sont disposés à accepter le renouvellement de leur mandat.

Nous vous proposons de porter désormais à 3.000 francs l'indemnité annuelle de chacun d'eux.

.....

Lloyd de France Vie*
(*L'Argus*, 2 juin 1929)

Depuis le début de l'année, l'Union des mines* (groupement des houillères de France) a pris une part importante dans le Lloyd de France Vie et il a délégué dans son conseil M. le duc d'Audiffret-Pasquier, administrateur des Mines d'Anzin, et M. Jacques Chastenet, directeur de l'Union des mines.

1929 (avril) : REPRISE DES PARTICIPATIONS DE
L'OMNIUM DES MINES D'ALGÉRIE-TUNISIE
DANS
LES PHOSPHATES DE CONSTANTINE
ET L'UNION ESPAGNOLE DE FABRIQUES D'ENGRAIS

L'UNION DES MINES
(Le Journal des chemins de fer, 10 août 1929)

Société anonyme française constituée le 23 avril 1923 pour 90 ans.

Siège social : 35, rue Saint-Dominique, Paris. – Reg. Commerce n° 208.336 B Seine.

Conseil d'administration : M. [Henri] de Peyerimhoff, prés. ; MM. E[rnest] Cuvelette ; L[ouis] Piérard [Mines de Courrières, Banque générale du Nord], vice-prés. ; G[eorges] Jouasset, adm. dél. ; J[acques] Aguillon [Mines de la Loire], comte [Bruno] de Boisgelin, A[lexandre] Celier ¹⁹, R[obert] Courau, E[ugène] Courtin, P[ierre]. Dejardin-Verkinder ²⁰, A[lfred] Descamps, L[ucien] Fèvre, E[douard] Gruner, J[acques] Jourdain, P[ierre] Le Normand, E[mile] Marterer ²¹, P[ierre] Parent, P[aul] Péret, F[rançois] Piétri ²², H[enri] Portier, le général [Louis] Silhol, marquis [Thibault] de Solages, E[tienne] Thouzellier, J[acques] Guérin de Vaux, P[aul] Weiss, M[aurice] de Wendel ²³.

Commissaires aux comptes : E. Laleu ; R. Méplain et Ch. Verley Bollaert.

Capital social actuel 125 millions en 850.000 act. de 560 fr.

À l'origine, 5 millions, porté à 20 millions en août 1924, à 50 millions en mars 1927 et au chiffre actuel en décembre 1928.

Actions : 250.000 actions de 500 fr. souscrites en numéraire, dont 125.000 de première série, nominatives au porteur et 125.000 de deuxième série, obligatoirement nominatives, non négociables en Bourse, et cessibles avec l'agrément du conseil.

Parts de fondateur : Il n'a pas été créé de parts de fondateur.

Obligations : Au bilan au 31 déc. 1928, il n'existait pas d'obligations.

Répartition des bénéficiaires : 1° 5 % à la rés. légale ; 2° 6 % d'intérêt aux actions ; 3° 10 % au conseil. Le solde entre toutes les actions.

Attributions au conseil : Jetons de présence et participation bénéficiaire comme ci-dessus.

Année sociale : close le 31 déc.

Assemblée générale ord. : Avant fin juin. Ouverte à tous actionnaires. Convocation 15 jours à l'avance. Dépôt : ? jours à l'avance. Vote : 1 voix pour chaque action sans limitation.

Cotation : Les actions de première série sont cotées au Marché officiel au comptant.

Service financier : Au siège.

Sources documentaires : *B.A.L.O.* du 10 juin 1929. Notice de la Société.

¹⁹ Alexandre Celier (1881-1952) : inspecteur des finances, directeur du Mouvement général des fonds, administrateur (1921), administrateur-directeur général (1926), vice-président-directeur général (1930), vice-président (1935), président (1939) du Comptoir national d'escompte de Paris. Son représentant au conseil d'une quinzaine de sociétés dont la Banque de l'Algérie. Voir [Qui êtes-vous ?](#)

²⁰ Pierre Dejardin-Verkinder (et non « Desjardins ») : fils d'Ernest Dejardin-Verkinder (1840-1920), ancien député du Nord, président des Mines d'Aniche, administrateur de Denain-Anzin, de PLM, de la Transatlantique, de la Banque Sudameris, etc. Marié en 1905 à la sœur de Jules Lionel-Marie, fondateur de la SICAF (Indochine). Administrateur, à la suite de son père, de la Société générale (1919) et de la Raffinerie Say (1920). Administrateur du Chemin de fer du Nord.

²¹ Émile Marterer (Wissebach, Vosges, 1883-Le Bourget-du-Lac, Savoie, 1970) : ingénieur de l'École des mines de Saint-Étienne, il gravit les échelons aux Mines de Blanzay, puis entre en 1942 au conseil de la Cie générale d'électricité dont il devient pdg (1955-1965). Vice-président des Charbonnages de France (1953-1955).

²² François Piétri (1882-1966) : député de la Corse (1924-1942), ministre des Colonies (1929-1930 et un mois à l'automne 1933) : administrateur de divers sociétés, démissionnaire de l'Union des mines à l'assemblée de 1930. Président des Messageries fluviales de Cochinchine en 1939. Voir [encadré](#).

²³ Maurice de Wendel (1879-1961) : fils d'Henri, maître de forges à Hayange. Frère de François et d'Humbert. Marié à Andrée de Monstiers-Mérinville. Dont : Renée (baronne Jean Seillière), Ségolène, Berthilde (baronne Philippe de Montremy), France-Victoire (comtesse Pierre Celier).

Notice. — L'Union des mines a été créée en avril 1923 par les plus importants charbonnages de France. Depuis, d'importantes firmes se sont jointes aux premiers participants. Parmi ces derniers, on peut citer l'Asturienne des Mines, Châtillon-Commeny, Denain-Anzin, [Forges et] Acières du Nord et de l'Est, Saint-Gobain, Kali-Ste-Thérèse, etc.

L'objet de l'Union des mines consiste à prêter un appui aux opérations financières des houillères et à mettre à leur service un organisme bancaire pour leurs affaires courantes. L'Union des mines a pris une large part au développement des charbonnages dans leur évolution vers l'industrie chimique. L'Union des mines a diverses filiales 1° La British and Continental Banking Company, constituée à Londres en 1926, actuellement au capital de 500.000 livres sterling, qui s'occupe plus particulièrement de l'escompte des effets à l'étranger ; 2° La Société de gestion des intérêts miniers et industriels français à l'étranger fondée en 1933 au capital de 1 million qui est un groupement fiduciaire administrant les participations françaises dans les entreprises étrangères ; 3° la Banque nouvelle « La Prudence » ; 4° la Société financière, industrielle et minière (Sofimine), créée en 1928, qui s'apparente par son objet à la Société de gestion citée plus haut ; 5° la Société franco-américaine pour l'électricité et l'industrie, holding company, créée en 1928 au capital de 50 millions, avec le concours de la Compagnie générale d'électricité et la Banque Blair and Cie de New-York. La Société franco-américaine d'électricité et d'Industrie s'est assurée des participations financières dans plusieurs affaires gazières de France et de l'Etranger.

Enfin, l'Union des mines a pris des participations dans diverses entreprises, telles que les Phosphates de Constantine, les Mines de Salsigne, les Forces motrices de La Truyère, l'Union électrique et financière, etc.

Les résultats de l'exercice 1928 se sont élevés à 15.683.000 fr. et ont permis la répartition d'une somme de 65 fr. dont 50 fr. affectés à la libération totale des actions.

Les actions première série ont été introduites au parquet au comptant le 11 juin 1929 à 1.450 demandées.

BANQUE CHEVIGNARD, À DIJON
BANQUE GARNIER, À CHALON-SUR-SAONE
(*L'Information financière, économique et politique*, 28 juillet 1929)

La Banque Chevignard, qui revêtait la forme de société en commandite par actions, a tenu à Dijon, le 16 juillet, une assemblée générale extraordinaire. Cette assemblée a décidé l'augmentation du capital de 7 à 12 millions et la transformation de l'affaire en société anonyme sous la dénomination de : « Banque Générale de Bourgogne. anciennement Banque Chevignard ». L'augmentation de capital est souscrite par la Société Nancéienne et par l'Union des Mines.

D'autre part, la Banque Garnier, de Chalon-sur-Saône, s'est également transformée en société anonyme à dater du 1^{er} juillet avec le concours de l'Union des Mines et de la Société Nancéienne,

Le capital de cette banque a été fixé à 10 millions en 20.000 actions de numéraire de 600 fr et le siège social a été établi 7 place du Châtelet à Chalon-sur-Saône.

Le conseil d'administration est autorisé par les statuts à élever le fonds social en une ou plusieurs fois, jusqu'au chiffre de 20 millions.

Le premier conseil d'administration est ainsi composé : Francisque Garnier, président ; MM. Georges Jouasset et le baron Thénard, vice-présidents ; MM. J. Balland-Brugneaux, L. Baratier de Rey. H. Foret, A. Maurin, F. Pavy, Simon de Peyerimhoff et Paul Pinette. (*Circulaire Société Nancéienne.*)

L'UNION DES MINES
(*Le Journal des finances*, 4 octobre 1929)

L'introduction au comptant du Parquet, en juillet dernier, d'une partie des actions composant son capital, a attiré l'attention sur cette affaire — restée jusqu'alors à peu près totalement ignorée du grand public.

L'Union des mines, créée par un groupe important de compagnies houillères, est un organisme bancaire, offrant à l'origine un véritable caractère corporatif, destiné à financer et à organiser les extensions industrielles résultant pour nos grands charbonnages du développement intensif des industries annexes, électriques ou chimiques.

Le capital initial de l'Union des mines était de 5 millions. Porté à 20 millions, dès 1924, à 50 millions en 1927, il est à l'heure actuelle de 125 millions et cette rapide extension du fonds primitif reflète le développement considérable des affaires sociales et permet de se faire une idée du rôle important qu'a joué l'entreprise dans l'évolution de notre industrie houillère au cours de ces dernières années. Elle est en rapport avec les Houillères d'Albi, d'Aniche, à Anzin, de Bessèges, de Béthune, de Blanzky, des Bouches-du-Rhône, de Bruay, de Carmaux, etc.

À cet ensemble, il y a lieu d'ajouter un certain nombre de grandes affaires de l'industrie métallurgique, de la potasse, de l'électricité, notamment, la Compagnie royale asturienne des mines, les Mines de potasse de Blodelsheim, les Forges de Châtillon-Commentry et Neuves-Maisons, les Hauts Fourneaux, Forges et Acières de Denain-Anzin, la Compagnie électrique du Nord, etc.

Toujours dans le cadre de son activité, et fidèle à l'objet qu'elle s'était tracée, l'Union des mines a créé des filiales ayant pour but de développer en France, et à l'étranger, l'industrie minière et les industries annexes : citons entre autres la Société de gestion d'intérêts miniers et industriels français à l'étranger, la Banque nouvelle « La Prudence » à Montceau-les-Mines, la British and Continental Banking Cy Ltd., la Société financière et minière, la Compagnie franco-américaine. Il est impossible d'énumérer, par ailleurs, les intérêts multiples pris par la société dans les différentes branches de notre grande industrie. On peut citer parmi ses plus récentes manifestations d'activité la part importante qu'elle a prise à l'augmentation de capital des Phosphates de Constantine et à celle de la Banque générale du Nord.

Si l'activité manifestée par l'Union des mines a eu des conséquences favorables pour les entreprises dont elle a secondé les développements, elle s'est révélée fort rémunératrice pour la société elle-même. Il suffit pour s'en rendre compte de comparer les résultats obtenus depuis 1925 :

| | Capital souscrit | Capital versé | Réserves | Bén. net | Div. p. act |
|------|------------------|---------------|----------|----------|-------------|
| | (en 1.000 fr.) | | | | (en fr.) |
| 1925 | 20.000 | 7.000 | 2.038 | 5.082 | 60 |
| 1926 | 20.000 | 10.000 | 4.150 | 8.765 | 90 |
| 1927 | 50.000 | 30.000 | 8.461 | 12.993 | 65 |
| 1928 | 125.000 | 49.750 | 13.012 | 15.684 | 65 |

Il importe de remarquer tout d'abord que le bénéfice net de 15.684.000 francs réalisé l'an dernier, a été obtenu avec un capital versé de 30 millions, l'augmentation du fonds social de 50 à 125 millions de francs n'ayant été réalisée qu'en décembre dernier. C'est par prélèvements directs sur les bénéfices sociaux qu'ont été libérées 100.000 actions anciennes de 500 francs sur les 250.000 qui composent actuellement le capital. Ces 100.000 titres ont été accrus lors de la dernière émission de 25.000 actions nouvelles, également libérées, n'ayant droit, jusqu'au 31 décembre prochain, qu'à la moitié du dividende attribué aux anciennes. Les 125.000 autres ne sont libérées que du quart de leur montant et restent nominatives. Les deux catégories d'actions jouissent des mêmes droits dans la répartition des bénéfices et aux assemblées générales. Ajoutons que ce sont les 125.000 actions entièrement libérées qui ont été récemment introduites au Parquet.

Le bilan au 31 décembre 1928 traduit dans ses principaux postes les progrès réalisés par l'entreprise au cours de sa brève mais fructueuse carrière.

L'introduction au Parquet d'une partie des titres de l'Union des mines laisse à penser que le conseil a l'intention de convier désormais le public à l'essor d'une entreprise qui, jusqu'ici, s'est développée uniquement grâce aux apports des groupes participants. Déjà, l'on prévoit que les dernières participations prises dans les Phosphates de Constantine et dans la Banque Générale du Nord vont nécessiter l'élévation du capital. On dit encore que l'opération qui serait prochaine, aurait lieu à des conditions fort avantageuses pour les actionnaires. L'action Union des mines, signalée par nous dès son introduction vers 1.525, vient, à la faveur de ces bruits, de franchir une étape de hausse des environs de 1.700 jusqu'à 1.950. C'est un titre qui paraît susceptible de procurer dans l'avenir de sérieuses satisfactions à ses porteurs, en raison même des vastes perspectives qui s'ouvrent à l'affaire et des nouveaux développements qui en résulteront.

ANGLETERRE

(L'Information financière, économique et politique, 23 novembre 1929)

HAMBROS BANK. — La fusion de cet établissement avec la British and Continental Banking est démentie. Toutefois, deux représentants de la banque Hambros sont entrés dans le conseil de la British and Continental, dont le président est M. de Peyerimhoff, président du Comité central des houillères de France.

Applications industrielles *(Le Temps, 1^{er} février 1930)*

MM. H. de Peyerimhoff de Fontenelle, président de l'Union des mines ; Théodore Ansbacher, président de la Société générale des mines d'Algérie et de Tunisie ; et Jacques Jourdain, administrateur délégué de la Compagnie générale d'électricité, viennent d'entrer au conseil d'administration de la Société des applications industrielles.

M. de Peyerimhoff a été nommé président du conseil d'administration de la société.

Banque générale du Nord *(Le Temps, 17 février 1930)*

Ainsi que nous l'avons déjà indiqué, les comptes de cette banque pour l'exercice 1929 font apparaître, après déduction des frais généraux et des amortissements et provisions jugés utiles par le conseil, un bénéfice net de 12.380.989 francs contre 12.010.289 francs en 1928.

Le conseil proposera à la prochaine assemblée générale la répartition d'un dividende de 13 % contre 12 % en 1928 et 10 % en 1927.

Une somme de 3 millions sera portée à la réserve extraordinaire. Le total des réserves s'élèvera ainsi — y compris les primes d'émission — à 56 millions de francs pour un capital de 100 millions de francs.

On sait que la Banque générale du Nord, que l'on peut classer maintenant parmi plus importantes banques françaises, a décidé, lors de son assemblée générale extraordinaire du 10 septembre 1929, de ramener son capital de 100 à 50 millions en fixant la valeur nominale de ses actions à 250 au lieu de 500 fr., et en remboursant à ses actionnaires 250 francs par action entièrement libérée, les actions libérées seulement de 250 francs devenant entièrement libérées de ce fait.

Elle a, d'autre part, immédiatement reporté son capital à 100 millions afin de permettre l'entrée dans l'affaire du groupe de l'Union des mines dont on connaît les attaches puissantes avec les grands charbonnages du Nord et les grandes industries françaises. Grâce à l'entente ainsi réalisée et à la puissance des groupements qui sont intéressés au développement de la Banque générale du Nord (Société générale de Belgique, Banque de l'Union parisienne, Union des mines, etc.), celle-ci va pouvoir étendre encore le champ de son activité.

Le développement des affaires sociales ressort d'ailleurs des chiffres du bilan au 31 décembre 1929. Le chiffre des dépôts est en augmentation marquée à 1.010.379.374 francs (dont 269.395.340 francs de dépôts à long terme), contre 886.700.000 francs en chiffre rond pour l'exercice écoulé. Le portefeuille effets, bons de la Défense nationale et coupons atteint 419.455.887 francs, contre 385.395.167 francs pour 1928.

Voici, d'autre part, quelques chiffres du bilan :

| | |
|--|----------------|
| En caisse et à la Banque de France | 114.508.815 10 |
| Banquiers et correspondants. | 169.607.634 06 |
| Portefeuille-effets, bons de la Défense et coupons | 419.455.887 50 |
| Portefeuille, fonds d'État français | 24.913.899 32 |
| Total des disponibilités | 758.480.236 04 |

En dehors de ces disponibilités, l'actif réalisable s'élève à 468.620.714 francs.

Ces chiffres montrent que la politique du conseil tend essentiellement à assurer la parfaite liquidité des capitaux mis en œuvre par la Banque.

UNION DES MINES
(*Le Journal des débats*, 16 mars 1930)

Les comptes de l'exercice 1929, faisant ressortir un bénéfice net de 20.350.260 fr. contre 15.683.533 francs l'an dernier, ont été approuvés par l'assemblée ordinaire tenue le 14 mars. Le dividende a été fixé à 40 fr. brut par action première série numéros 1 à 100.000 ; 20 fr. pour les actions numéros 100.000 à 125.000, et 8 fr. 75 pour les actions de la deuxième série, payable à partir du 28 avril.

SOCIETE GENERALE DES MINES D'ALGERIE-TUNISIE (OMNIUM)
(*L'Africain*, 6 juin 1930)

Dans son rapport, le conseil expose que l'exercice écoulé a consacré l'orientation nouvelle donnée aux affaires de la société par la cession à l'Union des mines des intérêts qu'elle possédait dans les Phosphates de Constantine et l'Union espagnole de fabriques d'engrais.

RAFFINERIE DE PÉTROLE DU NORD
(*Le Journal des débats*, 9 août 1930)

Les comptes de l'exercice au 31 mars 1930, qui seront soumis à l'assemblée générale des actionnaires du 4 septembre, se rapportent à une période de transition, au cours de laquelle la société a été réorganisée avec le concours de l'Union des mines et de Petrofina. On sait que, de ce fait, le capital social, d'abord ramené à 20 millions de fr., a été ensuite porté à 100 millions de francs. Le programme du nouveau groupe qui a pris le contrôle de l'affaire comprend l'installation d'une raffinerie à Dunkerque. D'après la marche des travaux, on escompte que cette raffinerie pourra être mise en marche vers le milieu de 1931.

L'UNION DES MINES
Société anonyme au capital de 270 millions de francs
35, rue Saint-Dominique, Paris (7^e)
(*La Banque et ses services*, 1930)

I
HISTORIQUE

L'Union des mines a été fondée en avril 1923, sous la forme de société anonyme. Les participants du premier jour réunissaient les plus importants charbonnages de France. D'autres sont venus se joindre à eux au cours des années suivantes, de sorte qu'aujourd'hui la société groupe l'intégralité presque complète des houillères françaises.

À cet ensemble se sont ajoutées un certain nombre de grandes affaires de l'industrie métallurgique, de la potasse, de l'électricité, etc. : Compagnie royale asturienne des mines, Mines de potasse de Blodelsheim, Forges de Châtillon-Commentry, Hauts Fourneaux et Aciéries de Denain et Anzin, Compagnie électrique du Nord, Mines de zinc du Guergour, Mines de Kali Sainte-Thérèse, Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, Forges et Aciéries de Nord et Lorraine, Hauts Fourneaux de Rouen, Manufactures de Saint-Gobain, Société métallurgique Senelle-Maubeuge, etc.

La création de l'Union des mines a eu pour raison principale la nécessité de renforcer l'autonomie financière des charbonnages, d'où sa double tâche :

1° Service du mouvement des fonds et des affaires bancaires courantes des houillères ;

2° Appui prêté aux opérations financières des houillères : émission d'actions et d'obligations. L'indépendance des charbonnages français présentait un intérêt d'autant plus vif qu'à cette époque, une évolution profonde orientait ces compagnies vers des

développements nouveaux et de très grande importance : le traitement intensif du charbon en vue de la fabrication de produits chimiques et de la production d'énergie.

L'Union des mines a pris une large part à ces développements et elle a été ainsi amenée, à son tour, à évoluer, en conformité des besoins mêmes du groupe industriel dont elle gère la trésorerie, vers la formule des affaires qui, à l'heure actuelle, l'emporte dans ses préoccupations sur la politique des dépôts.

Elle possède d'importantes filiales dont voici l'énumération :

1° La British and Continental Banking Company (B.C.B.C.), constituée à Londres, en 1926, et dont le capital a été porté, en 1928, de £ 100.000 à £ 500.000 ; elle s'occupe particulièrement de l'escompte des effets à l'étranger. Ses opérations ont connu un heureux développement : le total des comptes de dépôt et des comptes-courants, qui était, au 30 septembre 1927, de £ 3.354.000, est passé, le 30 septembre 1928, à £ 4.917.000 et a atteint, durant l'année 1929, £ 6.936.000. 2 0

2° La Société de gestion d'intérêts miniers et industriels français à l'étranger, fondée en décembre 1923, au capital de 1 million, et qui est une société fiduciaire administrant des participations françaises dans des entreprises étrangères. Elle remplit, en somme, toutes les fonctions qu'assument les différentes formes de « trustees » couramment pratiquées en Amérique. Cette société a pris part, en 1928, à l'augmentation de capital de la Société fermière des mines fiscales de l'État polonais en Haute-Silésie (Skarboferme).

3° La Banque nouvelle « La Prudence », à Montceau-les-Mines, qui a remplacé, depuis 1925, une ancienne banque coopérative ; l'amélioration des résultats se poursuit.

4° La Société financière industrielle et minière (Sofimine), créée en 1928, qui s'apparente, par son objet, à la société de gestion citée plus haut ; elle est d'intérêt essentiellement corporatif. Plusieurs compagnies houillères, actionnaires de L'Union des mines, ont participé à sa formation. Le capital a été porté, en 1928, de 15 à 40 millions. La société a pris diverses participations dans quelques-unes des grandes sociétés du groupe.

5° La Compagnie franco-américaine pour l'électricité et l'industrie, fondée en 1928, au capital de 50 millions, qui est une « holding company », constituée d'accord avec la Compagnie générale d'électricité et de concert avec la Banque Blair and Co., de New-York. La Franco-Américaine s'est assurée des participations dans plusieurs affaires électriques et gazières de France et de l'étranger.

6° La Banque Gheusi, à Castres, transformée, en octobre 1929, en société anonyme. Cet établissement est situé dans une région où l'industrie houillère, par les sociétés d'Albi et de Carmaux, est particulièrement active.

7° La Banque Garnier, à Chalon-sur-Saône, transformée en société anonyme en juillet 1929, a repris l'établissement de banque exploité depuis plus d'un demi-siècle par M. Francisque Garnier.

8° La Remboursen Industrie Bank, à Amsterdam, Société anonyme hollandaise au capital de 10 millions de florins, dont 2 millions versés, fondée au début de 1930, de concert avec la British and Continental Banking.

L'Union des mines a pris des participations dans diverses entreprises. Parmi les plus récentes : Forces Motrices de la Truyère, Union électrique et financière, Union électrique et gazière de l'Afrique au Nord, Forces motrices du Centre, Phosphates de Constantine, Mines et Usines de Salsigne, Société anonyme de Crédit à l'Industrie française (Calif), Compagnie parisienne de réescompte, Comptoir franco-yougoslave, Société financière de transports et d'entreprises industrielles, Banque générale du Nord, Banque Piérard, Banque générale de Bourgogne, Compagnie des mines de Saint-Avold, Société minière et électrique des Landes, Société anonyme de Transport d'énergie Centre-Ouest

(S.A.T.E.C.O.), le Lloyd de France, Compagnie française de recherches au Vénézuéla, Société financière d'exploitations minières et industrielles (SOFEMI).

Le capital, qui était à l'origine de 5.000.000 fr.

a été porté en août 1924 à 20.000.000 fr.

en mars 1927 à 50.000.000 fr.

en décembre 1928 à 125.000.000 fr.

en novembre 1929 à 260.000.000 fr.

en juillet 1930 à 270.000.000 fr.

divisé en 540.000 actions de 500 francs, dont 290.000 actions de 1^{re} série et 250.000 actions de 2^e série.

Première série : Actions nominatives ou au porteur, entièrement libérées ;

Deuxième série : Actions obligatoirement nominatives, non négociables en Bourse, cessibles avec l'agrément du conseil, libérées de 125 francs.

Ce capital peut être élevé à 300 millions sur simple décision du conseil d'administration.

II

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. PEYERIMHOFF (H. de), président.

CUVELETTE (E.), vice-président.

PIERARD (L.), vice-président.

JOUASSET (G.), administrateur délégué.

AGUILLON (J.), administrateur.

BOISGELIN (Comte de), administrateur.

CELIER (A.), administrateur.

COURAU (R.), administrateur.

COURTIN (E.), administrateur.

DESCAMPS (A.), administrateur.

FEVRE (L.), administrateur.

GALOPIN (A.), administrateur.

GRUNER (E.), administrateur.

JOURDAIN (J.), administrateur.

LE NORMAND (P.), administrateur.

MARTERER (E.), administrateur.

PARENT (P.), administrateur.

PÉRET (P.), administrateur.

PORTIER (H.), administrateur.

ROUSSEAU (E.) ²⁴, administrateur.

SILHOL (Général L.), administrateur.

SOLAGES (Marquis de), administrateur.

THOUZELLIER (E.), administrateur.

VAUX (J. Guérin de), administrateur.

VOGÜÉ (Comte R. de), administrateur.

WEISS (P.), administrateur.

WENDEL (M. de), administrateur.

Commissaires :

MM. LALEU (Emile).

²⁴ Emmanuel Rousseau (Brest, 1867-Paris, 1941) : fils d'Armand Rousseau, gouverneur général de l'Indochine. Polytechnicien, conseiller d'État, président ou administrateur d'une vingtaine de sociétés, dont les Mines d'Anzin et les Mines d'Ostricourt. Président du Crédit foncier de l'ouest-africain. Voir [encadré](#).

MÉPLAIN (Robert).
VERLEY-BOLLAERT (Charles).

III RÉSULTATS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

a) Bénéfices nets :
1925 fr. 5.081.925
1926 8.765.475
1927 12.992.852
1928 15.927.658
1929 20.350.261

b) Répartitions aux actions (dividendes bruts en fr.) :

1925 60 00 (1)
1926 90 00 (2)
1927 65 00 (1)
1928 65 00 (1)
1929 (1^{re} série) 40 00 (3)
1929 (1^{re} série) 20 00 (4)
1929 (2^e série) 8 75 (5)

(1) dont 50 francs affectés à la libération des actions.
(2) Dont 75 francs affectés à la libération des actions.
(3) Par action de la 1^{re} série, n° 1 à 100.000.
(4) Par action de la 1^{re} série, n° 100.001 à 125.000 (nouvelles).
(5) Par action de la 2^e série, n° 1.000.001 à 1.125.000.

IV COURS EXTRÊMES DES ACTIONS POUR LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Les actions de la première série sont négociées au Marché Officiel (comptant).
Introduction le 14 juin 1929 à 1.525 fr.
Cours extrêmes 1929 : 1.420 2.170.

V SUCCURSALES ET AGENCES AU 30 JUIN 1930

L'Union des mines ne possède ni succursale, ni agence.

VI BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1929 (fr.)

| ACTIF | |
|---|-------------|
| Espèces en caisse, à la Banque de France et dans les banques | 111.784.683 |
| Portefeuille et B. D. N. | 590.684.748 |
| Correspondants | 299.092.715 |

| | |
|---|----------------------|
| Comptes-courants | 183.944.879 |
| Portefeuille-titres et participations financières | 271.494.555 |
| Coupons à encaisser | 1.123.055 |
| Comptes d'ordre et divers | 8.367.839 |
| Débiteurs par acceptations | 94.652.043 |
| Débiteurs par cautions | 44.196.249 |
| Installations, agencements et frais de constitution | 1 |
| Actionnaires | 130.000.000 |
| Actionnaires (primes d'émission) | 40.500.000 |
| Total | <u>1.775.840.767</u> |
| PASSIF | |
| Dépôts et comptes-courants | 1.104.045.667 |
| Correspondants | 121.006.300 |
| Comptes d'ordre et divers | 11.063.302 |
| Acceptations à payer | 94.652.043 |
| Créditeurs par acceptations | 19.272.800 |
| Cautions | 44.196.249 |
| Réserve spéciale | 8.000.000 |
| Fonds de prévoyance | 10.100.000 |
| Réserve légale | 1.852.398 |
| Reliquat exercice 1928 | 301.747 |
| Solde du compte Profits et Pertes | 20.350.261 |
| Capital | 260.000.000 |
| Primes d'émission | 81.000.000 |
| Total | <u>1.775.840.767</u> |

(L'Information financière, économique et politique, 8 novembre 1930)

BRITISH AND CONTINENTAL BANKING. — À l'assemblée tenue hier à Londres, le président, M. de Peyerimhoff, a déclaré que la liquidité de l'actif restait suffisante et que, eu égard aux circonstances, les bénéfices de l'exercice écoulé, soit 20.419 liv. st., pouvaient être considérés comme satisfaisants. La réserve a été portée à 60.000 liv. st.

Le président a ajouté que les relations étroites de la British and Continental Banking avec l'Union des Mines et son groupe constituaient un élément précieux d'activité. Il en est de même des liens noués avec la Banque Hambro.

BANQUE ADAM
(*Le Journal des débats*, 13 novembre 1930)

La présidence du conseil nous communique :

La fermeture des guichets de la Banque Adam a provoqué certaines campagnes de nature à inspirer des inquiétudes que ne justifiaient à aucun degré des causes nettement localisées de cette défaillance.

.....
Les établissements qui, d'ores et déjà, ont apporté leur concours, sont les suivants :
Banque de France, Banque Rothschild frères, Banque Lazard frères, Crédit Lyonnais, Société Générale, Comptoir d'Escompte, Banque Nationale de Crédit, Banque de Paris et des Pays-Bas, Union Parisienne, [Union des mines](#), Société Générale de Crédit Industriel et Commercial, Crédit Commercial de France, Crédit du Nord, Banque Générale du Nord, Banque Dupont.

.....

Annuaire Desfossés, 1931, p. 313 :

Union des mines

Conseil d'administration : H. de Peyerimhoff, E. Cuvelette, L. Piérard, J. Aguilon, B. de Boisgelin, A. Celier, R. Courau, E. Courtin, P. Dejardin-Verkinder, A. Descamps, L. Fèvre, E. Gruner, J. Jourdan, P. Le Normand, E. Marterer, P. Parent, P. Peret, H. Portier, Emm. Rousseau, L. Silhol, de Solages, E. Thouzellier, J. Guérin de Vaux, Paul Weiss, M. de Wendel, A. Galopin ²⁵, R. de Vogüé ²⁶.

Union des mines
(*L'Européen*, 25 mars 1931)

Les produits nets de l'exercice 1930 s'établissent à 20.444.255 fr. 82. contre 20 millions 350.260 f r. 55 pour 1929.

Toutefois, le portefeuille-titres de la Société, bien qu'étant composé de valeurs de premier ordre, a éprouvé les effets de la crise boursière. Nous croyons savoir que le conseil proposera à l'assemblée générale du 28 mars de procéder sur le poste « portefeuille-titres » et « participations financières » aux amortissements les plus largement calculés. Ces amortissements, joints à ceux qui permettront d'apurer intégralement les créances litigieuses, seront effectués à l'aide du bénéfice de l'exercice et complétés par un prélèvement sur les réserves générales.

Ces dispositions rigoureuses et conformes aux traditions d'extrême prudence de la grande industrie, à laquelle des liens étroits rattachent l'Union des mines, affermiront définitivement la situation de celle-ci. La hausse, qui depuis le 31 décembre, s'est manifestée sur les marchés de valeurs mobilières, renforce dès maintenant de manière appréciable les réserves latentes de la société.

L'énergie des mesures qui semblent devoir être proposées, par le conseil de l'Union des mines ne manquera pas d'apparaître comme le gage du développement de la

²⁵ Alexandre Galopin : gouverneur de la Banque nationale de Belgique, administrateur de la Banque des règlements internationaux (1935), vice-gouverneur de la Société générale de Belgique (SGB), etc.

²⁶ Robert de Vogüé (1870-1936) : membre du conseil de surveillance de Schneider, vice-président de Saint-Gobain, président de la C^{ie} de commerce et de navigation d'Extrême-Orient (CCNEO), etc. Voir [Qui êtes-vous ?](#)

prospérité d'une entreprise qui continue de bénéficier des puissants appuis qui; depuis sa fondation, ont fait sa force.

Union des mines
(*Le Journal des finances*, 27 mars 1931)

L'assemblée de l'Union des mines est convoquée pour demain 28 mars ; les comptes de l'exercice 1930 qui lui seront présentés accusent un bénéfice de 20.444.259 fr. contre 20.350.260 fr. en 1929 ; le conseil proposera d'affecter ce solde, augmenté d'un prélèvement sur les réserves, à des amortissements pur titres et participations.

Cette décision a causé une certaine déception ; toutefois, il semble qu'elle doive être approuvée, car cette mesure énergique, en consolidant la situation de la société, prépare l'avenir.

L'Union des mines, rappelons-le, a été constituée, en 1923, par un grand nombre de charbonnages français, en vue de jouer, vis-à-vis de l'industrie houillère, le rôle de banque. Progressivement, elle a élargi son objet et elle est devenue une banque d'affaires qui, tout en se consacrant particulièrement au développement de l'industrie française, a pris des intérêts à l'étranger ; elle détient un très important portefeuille de titres et participations ; elle a pris des intérêts dans diverses banques régionales et elle contrôle certaines d'entre elles. Elle a acquis également des participations dans des établissements financiers étrangers, en particulier dans la British and Continental Banking Cy à Londres, et la Rembourseen Industrie Bank à Amsterdam. Les autres titres de son portefeuille se rapportent notamment aux industries houillère, minière, électrique.

De 5 millions à l'origine, le capital a été porté à 20 millions en 1924, 50 millions en 1927, 125 millions en 1928, 260 millions fin 1929 et 270 millions en juillet 1930. Il se compose de 540.000 actions de 500 francs, dont 290.000 actions 1^{re} série, entièrement libérées, et, 250.000 actions 2^e série, libérées du quart, obligatoirement nominatives, non négociables en Bourse, et qui ne peuvent être transmises qu'avec l'agrément du conseil.

Depuis l'origine, les bénéfices ont suivi une courbe continuellement ascendante ; et si le dividende, après avoir atteint 90 fr. en 1926, a dû être, ensuite, réduit à 65 fr. en 1927 et 1928, puis à 40 fr. en 1929, cela tient, essentiellement à l'augmentation du nombre de titres à rémunérer ; quant à sa suppression pour 1930, nous venons d'en expliquer les raisons, qui sont celles dont s'inspirent les gestions prudentes.

UNION DES MINES
(*Le Journal des débats*, 31 mars 1931)

L'assemblée du 28 mars a approuvé à l'unanimité les comptes de l'exercice 1930 [...].

Le rapport et le président n'ont pas caché la répercussion de la crise générale en ce qui touche la société, sur son activité au cours de l'exercice, et par conséquent sur ses participations aux emprunts d'État et aux émissions de valeurs industrielles.

Comme toutes les banques d'affaires, l'Union des mines a vu fondre la valeur de son portefeuille.

Le conseil n'a pas jugé opportun de masquer cette situation ; il a préféré l'apurer : « Vite et tout », a déclaré le président. Conséquence : aucun dividende n'est distribué, mais, par contre, le bilan comporte l'amortissement intégral des installations et

agencements, d'amples affectations aux créances douteuses, l'évaluation de tous les titres cotés figurant dans le portefeuille à leur cours au 31 décembre (c'est-à-dire à leur cours le plus bas), enfin l'amortissement complet d'une partie des titres non cotés et des participations financières concurremment avec l'évaluation très modérée du surplus.

Il reste à souhaiter que la crise ne pèse pas trop longtemps sur les affaires qui ont fait l'objet de ces participations, en France comme aux États-Unis, car l'Union des mines devra désormais plus particulièrement tourner ses regards vers l'Amérique, du fait de sa forte participation dans un holding, qui, lui-même, subit le sort réservé à tous les holdings, ce qui n'est point ici pour nous surprendre.

L'UNION DES MINES

Assemblée générale ordinaire du 28 mars 1931
RAPPORT PRÉSENTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
(*L'Information financière, économique et politique*, 3 avril 1931)

Messieurs,

Conformément aux prescriptions de l'article 26 de vos statuts, nous vous avons demandé de vous réunir en assemblée générale pour vous exposer les résultats et vous soumettre les comptes de l'exercice 1930, septième de votre vie sociale.

S'étendre ici sur les caractéristiques générales de l'année qui vient de s'écouler paraît superflu : la crise économique mondiale qui, née en 1929, s'est développée en 1930 et qui n'est pas encore à l'heure actuelle terminée, a fait l'objet d'exposés et de commentaires assez nombreux et assez autorisés pour que nous nous dispensions de vous en présenter à nouveau la description.

Qu'il nous suffise d'en rappeler les traits les plus frappants, ceux qui touchent davantage votre Société : en tous pays, chute rapide et d'une ampleur inégalée du cours de toutes les matières premières, ralentissement concomitant des transactions commerciales de toute nature, déflation précipitée des prix de gros, enfin abaissement profond du cours des valeurs mobilières à revenus variables.

La France, touchée plus tard et moins substantiellement que la plupart des autres pays, n'en a pas moins ressenti durement en 1930, surtout pendant le deuxième semestre, les effets de la dépression universelle. Si la production nationale n'avait pas, à la fin de l'année, accusé encore de baisse importante, du moins les prix avaient-ils subi une régression très sensible.

Cet état de choses ne pouvait pas ne pas toucher l'industrie houillère, à laquelle des liens si étroits attachent l'Union des Mines. L'extraction française du charbon s'est bien maintenue en 1930, avec 55 millions de tonnes, à peu près au niveau de 1929, mais les possibilités d'écoulement et les prix de vente ont éprouvé un recul qui a eu sa répercussion sur la trésorerie des compagnies productrices. Les autres groupes d'industrie avec lesquels nous sommes en relations se trouvant dans une situation analogue, les besoins de disponibilités manifestés surtout en fin d'année ont eu, sur le chiffre des dépôts effectués chez votre Société, une influence dont le bilan qui vous est soumis porte les traces. Ces dépôts, ne l'oublions pas dépendent en général d'un nombre relativement petit de comptes plus importants qu'il n'est habituel dans les banques.

D'autre part, la Bourse de Paris, après s'être, pendant le premier trimestre, légèrement reprise, a subi depuis, comme les autres marchés mondiaux, une baisse connue de tous ; notons seulement qu'en France, l'indice du cours des actions — sur la base de 100 en 1913 — passait de 496 en janvier à 349 en décembre 1930, tandis que le volume des échanges décroissait dans des proportions rendant souvent malaisés les

réaménagements des portefeuilles. Ainsi sur un marché de moins en moins animé, les titres de toute nature représentant une portion d'actif social tombèrent à des niveaux qui, au 31 décembre dernier, ne tenaient en général plus compte des perspectives et du potentiel de gain des entreprises, et souvent n'équivalaient même pas à leur valeur intrinsèque du moment.

Cet effritement de la fortune mobilière publique, joint à certaines défaillances consécutives à de graves imprudences, provoqua, vers la fin de l'année, une crise psychologique qui entraîna un instant une partie de l'opinion à confondre dans un même sentiment de défiance les quelques Sociétés qui se sont avérées incapables de s'adapter aux circonstances et les établissements les plus solides et les mieux assis. Cette période de désarroi, heureusement close aujourd'hui, n'a pas laissé d'aggraver assez sensiblement la dépression boursière.

En opposition à cette désaffection des capitalistes à l'égard des valeurs à revenus variables, il faut placer l'ardeur avec laquelle ont été recherchées les valeurs à revenus fixes ; le total des obligations nouvelles placées dans le public en 1930 s'est élevé au chiffre de 23 milliards, alors qu'il n'avait pas atteint 7 milliards en 1929. Même en tenant compte des fonds rendus disponibles par les ventes considérables de titres à revenus variables, le classement d'une telle masse d'obligations n'aurait pas été possible sans l'abondance monétaire qui a régné en France pendant l'année passée. Les 12 milliards d'or dont s'est accrue l'encaisse de la Banque de France ont commandé une augmentation de la circulation fiduciaire qui, combinée avec le ralentissement des transactions commerciales, a rendu disponible une masse considérable de capitaux. Par voie de conséquence, le taux des placements à court terme est descendu à un niveau à peine rémunérateur et les prêteurs d'argent, au premier rang desquels se placent les banques, ont dû se contenter d'une marge de profits très réduite.

Cette abondance monétaire constitue un facteur de modération qu'on ne saurait surestimer. Si l'on considère en même temps la stabilité sociale dont jouit notre pays, l'harmonie des différentes branches de sa production, la qualité enfin de son outillage, et si l'on croit pouvoir espérer qu'aucune grave imprudence ne viendra altérer la santé de ses finances publiques, les raisons sont fortes de penser que notre économie nationale continuera à n'éprouver que plus amolies qu'ailleurs les contrecoups de la crise mondiale et conservera l'élasticité nécessaire pour participer, le moment venu, sans retard et pleinement, au mouvement général de reprise.

Fortifiée des leçons de l'expérience, votre société s'attachera à seconder dans le cadre normal de son activité, ce mouvement de reprise et à en tirer, en ce qui la concerne, tout le parti utile.

En 1930, l'Union des Mmes n'a pas manqué de s'intéresser largement aux émissions de valeurs à revenus fixes ; elle a notamment continué à prêter son concours aux emprunts de l'État, des municipalités et des colonies françaises. Dans cet ordre d'idées, elle a collaboré aux émissions de la Caisse autonome de Gestion des Bons de la Défense Nationale, de la Ville de Paris et du gouvernement de l'Algérie.

Elle a aussi participé activement au placement des deux emprunts du Crédit foncier de France et à l'importante opération qu'a réalisée en fin d'année le Groupement des Houillères du Nord et du Pas-de-Calais. Cette opération, effectuée sur des formules inédites, a inauguré la série de celles qui, en substituant aux emprunts gagés par des annuités de l'État à 6 %, des obligations nouvelles à intérêt plus faible ont permis de faire réaliser au Trésor des économies importantes et d'habituer le public à des taux d'intérêt plus conformes à la situation hors de pair de notre crédit national. Le succès éclatant qu'ont connu ces émissions de conversion en a justifié amplement le principe.

L'Union des Mines avait, dans cette opération, une vocation spéciale à une large participation ; vous en trouverez trace dans le bilan où le montant pris ferme par l'Union des Mines figure pour 159.987.735 francs.

Votre société a continué à donner son appui à de nombreuses sociétés industrielles Elle s'est notamment intéressée aux émissions obligataires faites par les Sociétés suivantes :

Compagnie des mines de houille de Courrières, Compagnie des mines de Crespin-Nord, Société Centrale de Charbonnages, Société Industrielle et Financière de Lens (Finalens), Société anonyme des charbonnages de Ressaix, Leval, Péronne. Saint-Aldegonde et Genck, Société des houillères de Ronchamps, Compagnie Générale d'électricité, Société constantinoise d'énergie électrique, Société de distribution d'électricité de l'Ouest, Énergie électrique de l'Ouest de la France, Énergie électrique Meuse et Marne, Fusion des Gaz. Société d'électro-métallurgie de Dives, Société des Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, Hauts Fourneaux, Forges et Aciéries de Pompey, de Wendel et Cie, Forges et Aciéries de Nord et Lorraine, Mines de Kali Sainte-Thérèse. Mines de fer de Segré, Société des Mines et Usines de Salsigne, Société des Hauts Fourneaux et Laminoirs de Montataire et de la Sambre, Société des Produits Chimiques Courrières-Kuhlmann, Société Métallurgique de Senelle-Maubeuge, Société immobilière de l'Artois. etc.

L'Union des Mines a pris enfin part, avec toutes les banques de la place, à l'émission de l'emprunt international allemand prévu par le plan Young.

Par ailleurs, votre société a collaboré à la constitution de la Compagnie des Mines de Bretagne et aux augmentations de capital réalisées par :

la Société anonyme des Manufactures des Glaces et Produits chimiques de Saint-Gobain, Chauny et Cirey, la Société Industrielle et Financière de Lens (Finalens), la Société La Hénilin, la Société des Hauts Fourneaux et Laminoirs de Montataire et de la Sambre, la Compagnie Financière Belge des Pétroles (Pétrofina), l'Union électrique et financière (Unelfi), les Mines de fer de Segré, la Compagnie d'électricité Industrielle, la Société industrielle des Asphaltes et Pétroles de Lattaquié, la Société des procédés de Cimentation François, la Société Algéronaphte.

L'occasion nous est bonne de reconnaître ici les sentiments de confraternité que nous avons constamment rencontrés chez les établissements bancaires auxquels, à l'occasion de ces différentes opérations, nous nous sommes trouvés associés.

*
* * *

Au cours de l'année 1930, le capital de votre société a été porté de 260 à 270 millions de francs par une émission de 20.000 actions nouvelles de la première série entièrement libérées. Cette émission, effectuée sans appel au public, se rattache à une opération réalisée avec le très important groupe bancaire américain dont il sera question plus loin.

Postérieurement à cette émission, les actions nouvelles de première série de l'Union des Mines ont été introduites au Parquet de la Bourse de Paris.

Voici maintenant, succinctement résumés, les événements marquants qui, pendant l'année écoulée, ont affecté les principales des sociétés où vous possédez de substantiels intérêts.

Vos participations bancaires ont donné, dans l'ensemble, des résultats satisfaisants.

La British and Continental Banking Company Limited a vu son crédit s'affirmer sur la place de Londres ; ses dépôts ont encore progressé de près de 10 %, atteignant à la clôture de son dernier exercice, le chiffre de 7.556.000 liv. st. et ses bénéfices nets se sont maintenus, après de très larges provisions, à 22.722 liv. st.

Nous tenons à nous féliciter de la collaboration qu'ont bien voulu apporter à la gestion de notre filiale anglaise les représentants de la Hambros Bank de Londres qui sont entrés, l'an dernier, dans son conseil.

Sur la place d'Amsterdam, la Rembours en Industriebank a répondu à nos espoirs : créée il y a moins d'un an, le chiffre de ses dépôts atteint déjà près de 20 millions de florins.

Comme nous l'avons indiqué l'an dernier lors de notre assemblée générale extraordinaire du 13 juillet 1930, nous avons profité de l'augmentation de capital qui vient d'être rappelée pour acquérir un certain nombre d'actions de la Transamerica Corporation.

Cette société holding américaine contrôle la Bank of America N. A., la Bank of Italy National Trust and Savings Association et la Bank of America of California, ces deux dernières banques ayant d'ailleurs fusionné tout récemment. Le groupe dispose directement de ressources dépassant un milliard et demi de dollars et il possède, en outre, de fortes participations réparties dans les domaines les plus divers : banques hypothécaires et agricoles, compagnies d'assurances sur la vie et contre l'incendie, sociétés industrielles, etc.

Lorsque la crise américaine sera terminée et il est permis de noter à cet endroit quelques symptômes favorables, cette participation semble devoir promettre d'intéressants développements

La Banque Générale du Nord a vu, malgré, la crise dont a souffert l'industrie bancaire, le maintien du chiffre de ses bénéfices, et elle distribue, à son nouveau capital de 100 millions de francs, un dividende de 10 % pour l'exercice 1930.

Le développement des participations prises par la Compagnie franco-américaine pour l'électricité et l'industrie, l'a conduite à porter son capital de 50 millions à 100 millions de francs et à transformer sa dénomination en Union Transcontinentale pour l'électricité et l'industrie.

Dans l'ordre industriel profitant d'une récente augmentation de capital de la Compagnie française des Pétroles, nous avons pris, comme la plupart des grandes banques, un intérêt dans cette entreprise nationale.

La participation que nous avons antérieurement acquise dans la Compagnie des Phosphates de Constantine a été conservée Par suite d'une politique de ventes à long terme, les résultats bénéficiaires de cette Société, et par conséquent ses répartitions, n'auront à subir que faiblement les effets de la crise mondiale.

La Compagnie des Phosphates de Constantine s'est rendue, en septembre dernier adjudicataire du gisement de phosphates du Djebel-Onk, dont les richesses et les facilités d'extraction permettent d'envisager favorablement l'avenir. L'exploitation en sera assurée par une Société particulière qui sera prochainement créée et dispose déjà des concours financiers et techniques désirables. Une production de l'ordre du million de tonnes est envisagée dans un délai maximum de dix ans et viendra heureusement compléter à cette époque la production de la Compagnie des Phosphates de Constantine.

Malgré les fortes inondations qu'elle a subies l'an dernier, la Société des Mines et Usines du Salsigne a continué à encaisser de substantiels bénéfices qui lui ont permis de procéder à de larges amortissements et de décider la distribution. sur un capital accru de son dividende statutaire de 7 %.

En liaison avec certaines Compagnies minières, l'Union des Mines a facilité enfin l'augmentation de capital de la Société des Procédés de Cimentation François dont les brevets sont universellement appréciés et qui exécute des travaux pour plusieurs Sociétés représentées ici.

Nous nous sommes, en outre, intéressés à la Société des Hauts Fourneaux et Laminoirs de Montataire et de la Sambre, à la Société des Pétroles et Asphaltes de Lattaquié et à la Compagnie d'électricité industrielle.

Les Hauts Fourneaux et laminoirs de Montataire et de la Sambre procèdent actuellement, sous le patronage de la Société des Mines de Lens, à leur réorganisation

industrielle. Les nouvelles installations vont progressivement entrer en fonctionnement au cours du prochain exercice.

La Société des Pétroles et Asphaltes de Lattaquié exploite en Syrie un gisement de bitume particulièrement bien situé. Elle paraît, en outre, heureusement placée pour profiter des possibilités minières qui pourraient être relevées dans ce pays où des indices prometteurs ont déjà été recueillis.

Notre participation dans la Compagnie d'électricité industrielle nous permet de nous associer plus étroitement au développement électrique de la région des Pyrénées et du Sud-Ouest, développement auquel nous étions déjà intéressés par l'intermédiaire de la Société minière et électrique des Landes.

Le progrès régulier des travaux entrepris sur la Haute-Truyère par la Société des Forces motrices de la Truyère permet d'envisager le moment où cette grande entreprise — dans laquelle votre Société possède vous le savez, une participation importante — entrera dans l'ère de l'exploitation.

*
* * *

Les indications que nous venons de vous donner vous marquent l'activité qu'en dépit de la crise a connue votre septième exercice social.

Une fois encore, nous tenons à vous signaler les qualités morales et professionnelles du personnel qui a participé à cette activité. Vous vous associerez sans nul doute aux remerciements cordiaux que nous lui adressons ici.

Mais son dévouement n'a pu faire qu'une société comme la nôtre n'ait pas été vouée par la jeunesse de sa constitution et la rapidité de sa croissance à éprouver assez durement les effets de conjonctures défavorables qui n'ont, d'ailleurs, épargné personne.

Sans doute, les produits nets de l'exercice 1930, qui se chiffrent par 20.444.258 fr. 82, apparaissent-ils légèrement supérieurs à ceux de l'exercice précédent.

Mais en regard des résultats satisfaisants de la gestion, il faut placer la dépréciation importante qu'avait, à la fin de l'année, subie dans son ensemble votre portefeuille-titres.

Peut-être peut-on considérer que les cours du 31 décembre 1930 étaient anormalement dépréciés et remettre, en conséquence, à plus tard une complète réévaluation de ce portefeuille.

Nous avons préféré une méthode plus rude. Et dans l'incertitude où nous nous trouvons encore quant à la durée de la crise économique, nous croyons préférable d'appliquer à l'établissement du bilan définitif de l'exercice 1930 ces principes de rigueur et d'extrême prudence qui sont dans la tradition même des grandes industries si largement représentées parmi vous.

Le bilan que nous soumettons à votre approbation, et dont nous allons décrire les principaux postes, a été établi dans cet esprit. Il comporte l'amortissement intégral des installations et agencements, d'amples affectations aux créances douteuses, l'évaluation de tous les titres cotés figurant dans votre portefeuille à leur cours au 31 décembre. enfin l'amortissement complet d'une partie des titres non cotés et des participations financières, concurremment avec l'évaluation très modérée du surplus.

Après déduction de tous frais généraux et charges, les produits nets de l'exercice 1930 ressortent, nous l'avons dit, à 20.444.258 fr. 82, somme qui, jointe au report à nouveau de l'exercice antérieur, soit 494.218 fr. 26, donne un total de 20.638.476 fr. 08.

Nous vous proposons d'affecter intégralement ce montant aux amortissements et provisions indiqués précédemment.

Pour compléter lesdits amortissements et provisions, nous vous proposons en outre d'y affecter une partie des réserves générales de l'Union des Mines. D'abord, la prime nette des actions émises en 1930 par votre société, et qui, par suite, ne figurait pas au précédent bilan, soit 18.462.150 fr., puis la totalité du fonds de prévoyance, soit 20 millions ; enfin, une somme de 10.466.012 francs à prélever sur la réserve spéciale.

Si vous vous ralliez à nos propositions, le bilan définitif de l'Union des Mines apparaîtra à l'abri de toute discussion. Il comportera même, à raison de la correction rapide et, semble-t-il, durable que les marchés mondiaux ont déjà apportée à certains niveaux du 31 décembre, une réserve latente de nature à fournir une appréciable et complémentaire sécurité.

*
* * *

Après les explications que nous avons données, l'examen détaillé de ce bilan ne nous semble impliquer que de brèves remarques :

À l'actif, les postes « espèces en caisse, à la Banque de France et dans les Banques », « correspondants » et « comptes courants » ne présentent pas de modifications importantes par rapport aux chiffres qui vous ont été soumis l'an dernier.

Par contre, le poste « portefeuille et Bons de la Défense Nationale » est en régression. Celle-ci résulte en partie de la participation importante de notre société dans la prise ferme de l'emprunt de conversion émis à la fin du mois de décembre par le Groupement des Houillères du Nord et du Pas-de-Calais. Nous avons fait figurer à un poste spécial le montant de cette participation, soit 159.987.735 francs, montant que l'Union des Mines a, d'ailleurs, récupéré par le placement des obligations prises ferme et dont elle s'est trouvée intégralement remboursée dans le courant du mois de janvier.

Les valeurs en portefeuille et les participations financières, après avoir été l'objet des rigoureux amortissements indiqués plus haut, figurent pour 312.155.001 fr. 77.

Les « comptes d'ordre et divers », après amortissement intégral des créances litigieuses, sont ramenés à 4.830.015 fr. 20 contre 8.267.809 fr. 19 au 31 décembre 1929.

Les « Installations, agencements et frais de constitution » continuent, après amortissement des dépenses réglées en cours d'exercice, à être portés pour 1 franc.

Les autres postes ne présentent aucune particularité, sauf le poste : « actionnaires » qui est passé de 180.000.000 de francs à 93.750.000 francs à la suite de la libération intégrale des actions de première série.

Au passif, les dépôts et comptes courants accusent un certain fléchissement, la crise économique ayant fait sentir ses effets sur la trésorerie de la plupart des grandes entreprises, clientes principales de l'Union des Mines qui a pas recherché, vous le savez, et ne possède pas jusqu'ici le contrepoids de la multiplicité des comptes privés. Par contre, les « correspondants » accusent une augmentation qui témoigne du développement à l'étranger des relations bancaires de votre société.

Les « comptes d'ordre et divers », qui se montaient l'an dernier à 11.003.302 fr. 07, sont ramenés à 7.661.801 fr. 45.

Si vous adoptez les amortissements proposés par le conseil, les réserves et primes d'émission figureront au bilan pour le chiffre de 82.003.955 francs, la réserve légale de 2004.911 fr. 41 étant mentionnée à part.

Enfin, le capital, en raison de l'augmentation à laquelle il a été procédé en 1930, figure pour 270.000.000 de francs contre 200.000.000 de francs l'année dernière.

Les mesures dont nous vous proposons l'adoption ne nous ont pas semblé laisser de place à la répartition d'un dividende. Ce sacrifice, que nous n'hésitons pas à vous recommander, ne manquera pas d'apparaître comme le témoignage de votre prudence

et, par suite, comme le gage d'une reprise et d'un développement prochains de votre prospérité sociale.

Nous avons eu le chagrin de perdre notre distingué et dévoué collègue, M. Pierre Déjardin-Verkinder.

Nous nous plaisons à rendre hommage à l'utile concours que, depuis la fondation de l'Union des Mines, Il n'avait cessé de nous apporter. Nous vous proposons de donner à ses ayants droit *quitus* de sa gestion.

Aux termes de l'article 16 des statuts, le conseil d'administration doit se renouveler chaque année par sixième : d'après le roulement établi, le mandat de MM. Paul Weiss, Maurice de Wendel et Henri Portier arrive à expiration au mois d'avril prochain. Ces administrateurs se représentent à vos suffrages.

Nous soumettons, en outre, à votre ratification la nomination d'administrateurs faite à titre provisoire de M. Joseph Delloye ²⁷, président du conseil d'administration de la Compagnie des Mines d'Aniche, et de M. Jean Monnet ²⁸, vice-président du conseil d'administration de la Transamerica Corporation.

Vous avez, en outre, à désigner les commissaires qui seront chargés de vous faire un rapport sur l'exercice en cours. MM.Émile Laleu, Robert Méplain et Charles Verley-Bollaert sont disposés à accepter le renouvellement de leur mandat.

N. D. L. R. — Nous avons publié dans *l'Information* du 9 mars le texte de l'allocution de M. de Peyerimhoff et un résumé de la discussion qui a suivi la lecture du rapport.

ÉTUDE FINANCIÈRE

L'UNION DES MINES

(*Le Petit Bleu de Paris* ²⁹, 17 novembre 1931)

Quelques caractéristiques de cette société dont il est beaucoup question ces temps-ci.

Depuis quelque temps, on a beaucoup parlé de cette société, annonçant, entre autres choses, qu'elle envisagerait une réorganisation financière, ce qui fait prévoir, pour commencer, une réduction plus ou moins forte de son capital.

.....
Le président du conseil signalait, à la dernière assemblée, la forte baisse du portefeuille-titres, dont la moins-value a été amortie par un prélèvement sur les bénéfices, comme il vient d'être dit.

²⁷ Joseph Delloye : industriel à Cambrai, président du Syndicat des fabricants de sucre, président-fondateur de l'Office de la reconstitution de la sucrerie et du Groupement des fabricants de sucre sinistrés ; président des Mines d'Aniche (1921-1942) à Auberchicourt (Nord). Leur représentant chez Denain-Anzin, au Comptoir central d'achats industriels pour les régions envahies, à L'Ammoniaque synthétique (1923), à l'Union chimique et minière pour la fabrication des engrais azotés, à la Société chimique de la Grande Paroisse, à la Cie électrique du Nord... Administrateur de la Cie générale de recherches de minerais en Oubangui (1930) et de divers établissements financiers : Union industrielle de crédit (1921), Union des banques régionales pour le crédit industriel (groupe CIC)(1929), Union des mines (1931)... Chevalier de la Légion d'honneur en 1921 (ministère des régions libérées).

²⁸ Jean Monnet (Cognac, 1888-Bazoches, 1979) : l'un des « pères de l'Europe », alors vice-président de la Transamerica Corporation, un temps représentant de l'Union des mines au conseil des Phosphates de Constantine, même s'il omet cette fonction dans ses mémoires.

²⁹ *Le Petit Bleu* est d'autant plus virulent avec l'Union des mines que le Comité central des houillères lui a coupé les vivres (10 mars 1931). Trois jours avant, il célébrait encore les charbonnages comme un placement de père de famille.

On observe que, d'un bilan à l'autre, le poste Portefeuille et Bons était ramené de 590.684.748 fr. à 237.000.225 fr. et que les Espèces en caisse et en banque étaient en recul de 111.784.683 fr. à 79.623.805 fr. tandis que le Portefeuille-titres et participations passait de 271.494.554 fr. à 312.115.004 francs.

Certes, comme l'affirmait le président à l'assemblée, on peut considérer comme « entièrement sincère » la situation au 31 décembre 1930 ; mais ce n'est pas à une reprise de la cote que l'on a assisté depuis, et les bruits de réorganisation, mis en avant depuis peu, sembleraient assez indiquer que les amortissements pratiqués l'an dernier, si importants qu'ils aient pu être, n'ont pas été suffisants pour parer aux répercussions déprimantes d'une crise persistante.

.....

NOMINATIONS
L'UNION DES MINES
(*Paris-Midi*, 19 décembre 1931)

Le conseil d'administration de l'Union des Mines a appelé aux fonctions de directeur général M. José Ariès, ancien inspecteur des Finances.

D'autre part, M. Robert Demenge, directeur adjoint, a été nommé directeur central et MM. P. de Thomasson et P. Cipriani, directeurs adjoints, ont été nommés directeurs.

LES GRANDS CHARBONNAGES
LA VÉRITÉ DANS LE PUIITS... DE MINE
(*Le Petit Bleu de Paris*, 19 décembre 1931)

Ce que ne dit pas M. de Peyerimhoff, c'est que les houillères sont les premières responsables de leurs mécomptes causés par leurs incursions dans des domaines extra-charbonniers.

On sait avec quelle patiente obstination s'édifie, dans le commerce du charbon, la fortune de l'opiniâtre « bougnat », qui force obscurément le succès.

Il n'en va pas de même pour M. de Peyerimhoff et nos grandes houillères, dont la moitié seulement, paraît-il, continue à exploiter dans des conditions rémunératrices. Le très entreprenant président du Comité central des Houillères de France, devant une situation aussi inquiétante, n'a pas tardé à donner l'alarme. Il s'efforce aussi d'y remédier.

C'est ainsi que M. de Peyerimhoff confie, dans une interview qu'il vient de donner au réactionnaire *Boersen Courier*, de Berlin, qu'une collaboration active entre la France et l'Allemagne, serait pour l'Europe en pleine crise, sa seule chance de salut. Mais il souligne en même temps la difficulté de cette tâche, qui ne donnerait de résultats qu'à longue échéance.

Personne ne tirera bénéfice de cette déclaration diplomatique et l'on constatera une fois encore la vanité des « tâches à longue échéance », qui sont proprement irréalisables et qui l'ont bien prouvé.

Pourtant M. de Peyerimhoff, qui se trouve à Berlin où l'a conduit la seconde réunion du Comité Franco-Allemand, n'aura pas perdu son voyage. Il y trouvera d'utiles occasions de méditer sur les malheureux effets d'une trop grande puissance, et sans doute a-t-il pu s'émouvoir du sort pitoyable de nombreux chefs de cartels et « Konzern » qui, en Allemagne, ont souvent assez mal réussi dans la vie.

Il convient, en tout cas, de ne pas trop nous lamenter sur la misère des compagnies charbonnières françaises dont certaines ont eu le loisir d'accumuler d'immenses réserves, avec l'opiniâtreté du « bougnat ». Cependant, pour quelques-unes, le moment est venu de payer une imprudente gestion. Si ces dernières ne s'étaient pas risquées dans des fabrications qui ne les concernaient pas, comme celles des couleurs et, en général, des produits chimiques ou pharmaceutiques, leur puissant ambassadeur ne serait pas contraint d'aller solliciter à Londres et à Berlin des accords auprès de nos concurrents, dans le dessein de relever les prix, et de payer ainsi, sur le dos du consommateur, les frais de leur désastreuse administration.

En fin de compte, il n'y a rien de bien rassuré [sic] dans les déclarations de M. de Peyerimhoff.

Bien entendu, un homme d'affaires de cette envergure ne parle pas pour ne rien dire, et s'il s'est borné, préconisant une entente économique franco-allemande, à en signaler aussitôt la quasi-impossibilité, c'est qu'il avait quelque autre dessein.

Peut-être s'agit-il de soins urgents que réclame L'Union des Mines, qui, elle, n'a jamais extrait un kilo de « tête de moineau », sauf de ses caves, et qui, cependant, est encore moins florissante que les véritables houillères. Quant aux accords de Berlin, il vaut mieux ne pas en signer. L'abstention est la meilleure garantie pour le consommateur qui risque et craint d'en faire les frais.

BANQUE RENAULD
(*Le Journal des finances*, 8 janvier 1932)

Dans sa séance du 28 décembre 1931, le conseil d'administration s'est adjoint comme nouveaux administrateurs : MM. Léon Daum, Georges Decoux, Louis Vilgrain et Henry Rousseau ; ce dernier, qui était directeur de la Banque de France, à Nancy, a reçu la délégation en remplacement de M. José Ariès ³⁰, appelé à la direction générale de l'Union des mines.

TRUSTS AUX PIEDS D'ARGILE

L'UNION DES MINES
(*Le Petit Bleu de Paris*, 9 janvier 1932)

Ce n'est pas seulement par des promotions dans le haut personnel que cette société attire l'attention... malheureusement.

On vient d'apprendre que le conseil d'administration de l'Union des Mines venait d'appeler à la direction générale M. José Ariès, ancien inspecteur des Finances, et donné de l'avancement à plusieurs directeurs adjoints. Mais ce sont d'autres indications qui auraient davantage intéressé le public, ou tout au moins les actionnaires de l'Union des Mines, qui ne constatent pas sans quelque émotion la lourde baisse de leurs titres, baisse qui, pour l'ensemble, représente un joli chiffre, si l'on considère que le capital s'est enflé de 5 millions à l'origine, en avril 1923, jusqu'à 270 millions en juillet 1930, en 540.000 actions de 500 fr., dont 290.000 de la première série et 250.000 actions de

³⁰ José Ariès (1888-1977) : inspecteur des finances. Il succède en 1943 à Louis Quesnot comme président de l'Union des mines. Voir encadré ci-dessous.

la deuxième série, celles-ci étant obligatoirement nominatives, non négociables en Bourse et leur transmission étant subordonnée à l'agrément du conseil.

Or, les actions de la première série ont été introduites à la cote officielle dans la première quinzaine de juin 1929, au cours de 1.525 fr., et portées, dès la même année, jusqu'à 2.170 fr. pour ne plus se traiter, ces jours-ci, qu'aux environs de 250 fr., soit une nouvelle chute de prix d'une centaine de francs sur les cours enregistrés il y a six ou sept semaines, au moment où nous consacrons une étude à cette entreprise.

Nous signalions alors, entre autres choses, que, d'un exercice à l'autre, le portefeuille et bons avait été ramené de 500 millions 684.748 fr. à 237.000.225 fr. au 31 décembre 1930 ; que, dans le même temps, il y avait diminution des espèces en caisse et en banque de 111.784.683 fr. à 79.623.805 fr., tandis que le portefeuille titres et participations s'enflait encore de 271.494.554 fr. à 312.115.004 fr.

On peut se demander si c'était bien le moment, en période de crise, de changer de bonnes espèces sonnantes — façon de parler — en papier dont l'on était déjà passablement chargé. La baisse survenue depuis sur l'action Union des Mines, et qui est de quelque 600 fr. sur les plus hauts cours pratiqués en 1931, tendrait plutôt à souligner l'inopportunité de l'opération. D'ailleurs, poser la question, c'est la résoudre puisque, s'il n'a rien été distribué pour l'exercice 1930, cela a tenu à ce qu'il avait fallu affecter le bénéfice de 20.444.258 fr., plus une somme prélevée sur les réserves, à l'amortissement des postes portefeuille titres et participations et à l'apurement des créances litigieuses.

L'assainissement s'est ainsi fait sur le dos des actionnaires, qui ne reçurent aucun dividende pour 1930 et dont les titres ont lamentablement baissé. Mais a-t-il été suffisant ? Les cours pratiqués en Bourse sur les actions de l'Union des Mines sembleraient indiquer que l'on n'a pas tout apaisé sur ce point. Depuis le 31 décembre 1930, ce n'est pas à un redressement de la cote que l'on a assisté, et une situation, saine à cette époque, comme l'affirmait le conseil, pourrait bien avoir besoin d'être de nouveau assainie, fin 1931.

.....
Il arrive un moment où les assainissements ne peuvent plus s'effectuer que sur « un air d'accordéon ». Ne serait-ce pas le cas pour l'Union des Mines ? Nous ne disons pas que ce soit certain, puisque nous l'ignorons et qu'en pareille matière, les bruits, même les plus persistants, ne sont pas le fait. Mais que le titre soit descendu 50 % au-dessous du pair, cela donne encore plus de consistance aux bruits dont il s'agit.

.....

NOMINATION (*Le Populaire*, 8 février 1932)

M. Jacques Chastenot, directeur de l'Union des mines, changeant de tablier, mais non de patron, vient de passer à la direction du *Temps*.

L'UNION DES MINES (*Le Journal des finances*, 20 mars 1932)

Les produits nets de l'exercice 1931 s'élèvent à 17 millions 915.909 francs contre 20.444.258 fr. en 1930.

Ces résultats peuvent être considérés comme très satisfaisants. Malheureusement, les cours très bas pratiqués au 31 décembre 1931, date de clôture de l'exercice, ont encore

dévalorisé considérablement le portefeuille. Il exigera de larges amortissements. Il faudra également constituer d'importantes provisions sur certains postes de l'actif.

« Vite et tout », avait déclaré le président, l'an dernier, en expliquant aux actionnaires la décision du conseil d'apurer complètement la situation. La même méthode sera appliquée cette année et il sera proposé à une assemblée extraordinaire, convoquée pour le 6 mai à l'issue de l'assemblée ordinaire, de réduire le capital de moitié en ramenant la valeur nominale des actions de 500 à 250 francs.

Pratiquement, cette amputation ne fera que constater l'estimation boursière de l'action Union des mines (elle cote 245). Mais elle aura l'avantage de rendre la situation nette.

L'Union des mines a souffert d'être née en période d'inflation et d'avoir payé très cher ses participations. Quelques-unes ne sont pas d'excellente qualité et exigeront un abatement définitif. Les autres se revaloriseront et l'Union des mines, assainie, pourra ainsi repartir de l'avant.

L'Union des mines
(*La Journal industrielle*, 7 mai 1932)

Réunis hier en assemblée ordinaire sous la présidence de M. de Peyerimhoff, président du conseil d'administration, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice 1931 présentant un solde créditeur de 17.915.908 francs.

MM. Jacques Aguillon, Alexandre Celier, Robert Courau, Jacques Guérin de Vaux et Henri de Peyerimhoff, administrateurs sortants, ont été réélus.

.....

Union des mines
(*Le Journal des finances*, 13 mai 1932)

Les actionnaires de l'Union des mines étaient réunis le 6 mai en assemblée ordinaire pour prendre connaissance des comptes de l'exercice 1931, et en assemblées extraordinaire et spéciales pour délibérer sur le remaniement du capital qu'exigeait l'apurement du bilan et les diverses modifications statutaires qu'entraînait ce remaniement.

Le rapport soumis à l'assemblée ordinaire trace le tableau de la crise industrielle et financière qui secoue le monde entier et à laquelle la France, encore que moins touchée que d'autres nations, n'a pu complètement échapper.

En raison même de la nature de ses opérations, à cause aussi de ses attaches avec les grandes industries qui ont été le plus affectées par le ralentissement général, l'Union des mines, si son armature n'est pas profondément atteinte, n'en a pas moins subi le poids des événements ; son bilan, notamment en ce qui concerne les débiteurs, le portefeuille et les participations financières, appelle d'importants redressements.

La révision des débiteurs a conduit le conseil à envisager la nécessité d'amortir le poste des comptes courants (156.287.000) de 67.200.000 francs ; les postes comptes d'ordre (6.745.000), acceptations (26.013.000) et avals (107.894.000) de 3.430.000 francs, et de faire subir au poste portefeuille et participations (31.1547.000) une moins-value de 145.242.000 fr.

L'ensemble des amortissements et moins-value ainsi pratiqués atteint 215.882.000 fr. Ce chiffre dépasse de 113.237.000 fr. le total des réserves déjà constituées (84.728.000) et des produits nets de l'exercice (17.916.000).

Pour assainir immédiatement l'inventaire dans la mesure jugée nécessaire, le conseil a donc fait adopter — et ça été l'objet des assemblées extraordinaire et spéciales — une amputation du capital correspondant aux dévaluations que n'équilibrerait pas l'affectation des réserves et des bénéfices.

Mais une difficulté se posait. Le capital de 270 millions est représenté par 540.000 actions de 500 francs, dont 290.000 entièrement libérées et 250.000, dites de deuxième série, obligatoirement nominatives et ne pouvant être transmises, qu'avec l'agrément du Conseil, libérées du quart seulement. Pour lever l'obstacle et le conseil envisageant la réduction de moitié du capital par abaissement du nominal des actions de 500 à 250 francs, il a été décidé que les porteurs d'actions deuxième série verseraient 187 fr. 50 par titre et recevraient en contrepartie des actions nouvelles de 250 francs, libérées de 62 fr. 50.

La suppression de toute distinction entre les actions de première série et de deuxième série ayant été décidée, le nouveau capital de 135 millions sera donc représenté par 540.000 actions de 250 francs, dont 290.000 libérées et 250.000 libérées du quart.

Certes, le remaniement est sévère. Mais, dans des cas semblables, mieux vaut, après la franchise du diagnostic, le remède énergique. C'est ce qu'a dit en termes excellents M. de Peyerimhoff, président de la société :

Clients et actionnaires ne nous demandent, à l'heure actuelle, nous en avons le sentiment, qu'une sincérité complète et une clarté sans équivoque. C'est ce que nous avons entendu leur donner. Observez d'ailleurs qu'en prenant cette méthode rude, mais évidemment saine, votre Conseil ne vous propose de diminuer en quoi que ce soit ni l'actif de votre société ni ses moyens d'action. Elle chiffre avec rigueur les évaluations de l'heure, mais ne retire aucune chance de relèvement. C'est, ainsi que pour ne prendre que le seul portefeuille coté, à fin février par rapport aux chiffres qui vont servir de base à vos décisions, il présentait une plus-value de 45 millions ; pour être sensiblement réduite aujourd'hui, celle-ci reste substantielle.

En tout cas, ce qui me semble préférable à tout, à l'heure présente, c'est de donner à votre bilan, comme, nous vous le disions tout à l'heure, le maximum de sincérité et de clarté. Votre instrument de travail conservera ainsi tous les moyens d'action nécessaires à son fonctionnement. présent.

Ce sont des paroles qu'on pourrait prendre en exemple ici ou là, plutôt que de s'abandonner à des combinaisons qui risquent d'entretenir trop longtemps le malade dans un état précaire, sans lui apporter cependant une promesse certaine de guérison.

L'Union des mines
(*L'Européen*, 20 mai 1932)

Réunis le 6 mai en assemblée ordinaire sous la présidence de M. de Peyerimhoff, président du conseil d'administration, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice 1931 présentant un solde créditeur de 17.913.908 francs.

MM. Jacques Aguillon, Alexandre Celier, Robert Courau, Jacques Guérin de Vaux et Henri de Peyerimhoff, administrateurs sortants, ont été réélus.

Délibérant ensuite à titre extraordinaire, l'assemblée a décidé de ramener le capital social de 270 à 135 millions, par la réduction de 500 à 250 francs de la valeur nominale de toutes les actions. Elle a ensuite décidé d'affecter aux amortissements et à la constitution de provisions le montant de cette réduction de capital, le solde du compte de profits et pertes au 31 décembre 1931 et une somme de 62.966.354 francs à prélever sur le poste réserves et primes d'émission.

L'assemblée a enfin décidé que les actions de 2^e série seront assimilées aux actions de 1^{re} série : en conséquence, elles seront à l'avenir librement cessibles.

Les articles 6, 7, 8, 9, 11, 13, 15, 27, 28, 30, 38 et 43 des statuts ont été modifiés.

Les porteurs d'actions de la 1^{re} série, puis les porteurs d'actions de la 2^e série, délibérant en assemblée spéciale, ont ratifié les décisions prises par l'assemblée extraordinaire des actionnaires.

LA CRISE DES CHARBONNAGES

UNION DES MINES

(*Le Petit Bleu de Paris*, 21 juin 1932)

Se produira-t-il un changement de direction dans cet organisme, et le Comité des Houillères adoptera-t-il une nouvelle politique ?

La situation de plus en plus délicate des charbonnages français continue à faire l'objet des préoccupations du nombre considérable de gens qui touchent de près ou de loin à cette industrie. Depuis le petit actionnaire jusqu'au membre important du Comité des Houillères, en passant par le personnel, ouvriers, employés, ingénieurs, des mines et des usines annexes, il n'est aucun intéressé qui ne sente la nécessité d'une unité de vues et de direction pour franchir ce cap difficile.

Car l'unité de direction réalisée par le Comité des Houillères et l'Union des Mines ne s'est révélée ni unie, ni dirigeante. Ni unie, parce que la politique suivie était loin d'être unanimement approuvée ; ni dirigeante, parce l'on ne peut appeler ainsi la ligne brisée qui va des ententes internationales au système des contingentements. Ces antinomies étaient cependant l'œuvre d'un seul, puisque M. de Peyerimhoff avait réussi à museler les opposants et à imposer dictatorialement des manières de voir souvent contradictoires.

Aujourd'hui, il y a un procès de l'Union des Mines ouvert, devant les actionnaires, par la constatation de la faillite de cette politique. Il y a une opposition renaissante au sein du conseil et au sein du Comité. Il y a aussi la lassitude de M. de Peyerimhoff, que l'on dit fatigué et malade et qui, en tout cas, résiste difficilement aux échecs répétés de ses initiatives. L'industrie houillère, consciente de la gravité de la situation, cherche instinctivement un chef qui ne soit pas un despote et qui sache coordonner les efforts nécessaires, définir une politique commune et négocier en vue de faire aboutir une action concertée.

Précisément, à la dernière assemblée de Lens, qui se tenait la semaine dernière, on a beaucoup remarqué le discours prononcé par M. Cuvelette, que certains considèrent comme la personnalité la plus qualifiée pour redresser la situation des charbonnages français. Certes, l'administrateur-directeur général de Mines de Lens n'est pas un inconnu ni une figure nouvelle dans les houillères, mais il s'est révélé, par la justesse de ses vues, la netteté de ses déclarations et surtout le ton ferme et mesuré de ses paroles, comme le véritable chef que les houillères attendent.

Il faut souhaiter, dans l'intérêt général du pays comme pour le bien de tous les particuliers que la question touche de près, que le Comité des Houillères et l'Union des Mines soient fermement repris en main avant qu'il ne soit trop tard.

Louis QUESNOT (1867-1945),
président (1932-1942)

Marié à Marthe Alavoine, fille de François Alavoine (1836-1902),
président de Gaz et eau et de la Régie coïntéressée du gaz et des eaux de
Tunis.

Docteur en droit, inspecteur des finances (1898-1932).

Commissaire du gouvernement près la Banque d'État du Maroc
(1922-1932).

Représentant de l'Union des mines au conseil des Phosphates de
Constantine et de l'Union électrique et gazière de l'Afrique du Nord.

UNION DES MINES

(*La Journée industrielle*, 23 juillet 1932)

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 août 1932, p. 525)

M. de Peyerimhoff, président du conseil d'administration, vient, en raison de ses charges professionnelles, de demander à être déchargé de ses fonctions.

Le conseil a pris acte avec regret de cette décision et a nommé M. de Peyerimhoff président honoraire de la société. Il a élu administrateur et appelé à la présidence M. Louis Quesnot, inspecteur général des finances, commissaire du gouvernement français près la Banque d'État du Maroc. Le conseil a maintenu dans les fonctions de vice-présidents MM. Cuvelette et Weiss, précédemment désignés, et nommé aux mêmes fonctions M. Emmanuel Rousseau.

Il a, enfin, arrêté la composition du comité de direction qui comprendra, outre les membres du conseil, MM. Aguillon, Demain ³¹ et Jourdain.

Annuaire Desfossés, 1933, p. 331 :

Union des mines

Conseil d'administration : H. de Peyerimhoff, pdt ; E. Cuvelette et L. Piérard, v.-pdt ; J. Aguillon, B. de Boisgelin, A. Celier, R. Courau, E. Courtin, J. Delloye, A. Descamps, L. Fèvre, E. Gruner, J. Jourdan, P. Le Normand, J. Monnet, P. Parent, P. Peret, H. Portier, Emm. Rousseau, L. Silhol, de Solages, E. Thouzellier, J. Guérin de Vaux, Paul Weiss, M. de Wendel, A. Galopin, R. de Vogüé.

UNION DES MINES

(*La Journée industrielle*, 25 mars 1933)

(*Le Figaro*, 25 mars 1933)

(*L'Européen*, 31 mars 1933)

L'assemblée ordinaire qui s'est tenue le 24 mars, sous la présidence de M. Louis Quesnot, président du conseil d'administration, a approuvé les comptes de l'exercice 1932 qui fait apparaître un bénéfice net de 5 millions 10.422 francs.

Le comte Bruno de Boisgelin, M. Jacques Jourdain, le marquis de Solages et M. Étienne Thouzellier, administrateurs sortants, ont été réélus. L'assemblée a

³¹ Alphonse Demain : nommé en 1927 administrateur de la Banque générale du Nord.

également ratifié la nomination faite provisoirement par le conseil de MM. Louis Quesnot et Alphonse Demain. Enfin, *quitus* a été donné à MM. Georges Jouasset et Jean Monnet, administrateurs démissionnaires.

Le rapport du conseil rappelle que l'industrie houillère a subi, comme toutes les autres, l'influence de la crise générale ; l'extraction, qui avait atteint encore 51 millions de tonnes en 1931, s'est élevée en 1932 à 46 millions et demi de tonnes seulement.

Société électrométallurgique de Saint-Béron
(*La Journée industrielle*, 22 juin 1933)

... et M. M. de Solages [sic] ont été nommés administrateurs.

LES MORTS D'HIER
M. Édouard Gruner
(*Mémorial de la Loire*, 22 juillet 1933)

Paris, 21 juillet. — On annonce la mort de M. Édouard Gruner, ancien élève de l'École polytechnique, ingénieur civil des mines, président d'honneur du comité central des houillères de la Haute-Loire. M. Édouard Gruner était depuis plus de 25 ans président de ces sociétés. Les obsèques auront lieu demain à 15 h. 30 au temple de l'oratoire.

LES MORTS D'HIER
M. Édouard Gruner
(*Mémorial de la Loire*, 24 juillet 1933)

Samedi ont été célébrées à Paris, au temple de l'Oratoire, au milieu d'une fort nombreuse assistance, les obsèques de M. Édouard Gruner, dont nous avons signalé la mort.

Le nom de Gruner n'est, certes pas inconnu à Saint-Étienne où une avenue porte le nom du père du disparu d'hier, qui fut un des premiers directeurs de l'École des Mines, un savant métallurgiste et illustre géologue, dont les travaux sur le bassin houiller de la Loire font encore autorité.

M. Édouard Gruner président honoraire du Comité central des Houillères de France, était, président du conseil de l'École nationale supérieure des Mines de Saint-Étienne et président de la Société de l'industrie minière, la grande association des ingénieurs des mines et de la métallurgie, fondée en 1855 à Saint-Étienne et dont la siège social y est resté.

D'une très robuste constitution, M. Gruner s'est occupé de ses hautes fonctions avec une autorité et une conscience remarquables jusqu'à ce que la maladie l'ait arrêté, il y a deux mois seulement, et paraissant faire sans fatigue les fréquents déplacements qui l'appelaient ici. Il meurt encore en pleine vigueur, peut-on dire, à l'âge de 84 ans. C'est une grande figure de l'industrie minière, rattachée ainsi à de grands souvenirs, qui disparaît.

UNION DES MINES
(*Le Figaro*, 21 avril 1934)
(*L'Européen*, 1^{er} juin 1934)

Réunis le 20 avril, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice 1933 accusant un bénéfice de 3 millions 434.416 francs, qui forme avec le report précédent un solde disponible de 8 millions 194.317 francs.

Les actionnaires ont décidé d'affecter 171.721 francs à la réserve légale et 7.000.000 de francs à la constitution d'une « Provision pour éventualités diverses ». Il reste ainsi 1.022.596 francs à reporter à nouveau.

MM. Pierre Parent, Emmanuel Rousseau, le général Silhol et le comte Robert de Vogüé, administrateurs sortants, ont été réélus. La nomination comme administrateur du comte Georges de Boisgelin a été ratifiée. *Quitus* a été donné à M. Alexandre Galopin, administrateur démissionnaire, et aux ayants-droit de MM. le comte Bruno de Boisgelin et Édouard Gruner, décédés.

UNION DES MINES
(*Le Temps*, 21 avril 1934)

.....
Dans son allocution, le président a signalé que le conseil, poursuivant la politique d'allègement d'une part considérable des investissements de la société afin de rendre à celle-ci son indépendance de manœuvre, a pu réaliser, en 1933, des dégagements s'élevant à 30 millions, notamment, dit le rapport, par la cession des actions Transamerica Corporation, qui restaient le seul investissement aux États-Unis. Le total des réalisations s'élève ainsi à 80 millions, très voisin de celui qui avait été fixé. Néanmoins, le conseil envisage de pousser plus loin ces opérations d'allègement, et il a profité, pendant les premiers mois de 1934, de circonstances favorables pour obtenir dans cette voie un nouveau progrès, et pour un chiffre très notable.

UNION DES MINES
PHOSPHATES DE CONSTANTINE
(*Le Journal des débats*, 26 juin 1934)

L'Union des mines convoque pour le 11 juillet une assemblée extraordinaire à laquelle, à la demande d'un groupe d'actionnaires, elle proposera d'échanger, suivant une proportion déterminée, ses propres actions contre des actions Phosphates de Constantine qu'elle détient en portefeuille.

L'opération porterait sur un maximum de 140.000 actions Union des mines. Celles-ci seraient annulées et le capital de l'Union des mines serait, de ce chef, ramené de 135 à 100 millions.

Pour l'Union des mines, l'opération entrerait dans le cadre du programme qu'elle s'est assignée et que son président avait développé lors de l'assemblée du 20 avril dernier, à savoir alléger les investissements en vue de ramener ces derniers au niveau des avoirs propres de la société. Après avoir rappelé que les dégagements de l'année 1933 représentaient 30 millions, le président avait ajouté : « Il entre dans nos vues de pousser plus loin encore ces opérations d'allègement. »

En vérité, l'opération envisagée aurait un caractère plus spécial en ce sens qu'elle ne fournirait pas de ressources nouvelles à l'Union des mines, mais elle aboutirait finalement au même résultat en allégeant son capital.

Rappelons que les Phosphates de Constantine sont une des principales participations de l'Union des mines.

L'UNION DES MINES
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 26 juin 1934)

Un groupe comprenant les principaux actionnaires de l'Union des mines a proposé à cette société d'échanger une partie de leurs actions « Union des mines » contre des actions « Phosphates de Constantine » ex-coupon 30 possédées par ladite Société.

L'Union des Mmes convoque pour le 11 juillet ses actionnaires en assemblée extraordinaire pour leur soumettre cette proposition et, en vue de respecter le principe d'égalité entre actionnaires, leur offrir en même temps de participer dans les mêmes conditions à cette opération.

Cet échange porterait sur 140.000 actions Union des mines au maximum qui seraient annulées.

Il convient de souligner que la réalisation de l'opération envisagée conservera à ce groupe des intérêts prédominants dans la Compagnie des Phosphates de Constantine.

L'UNION DES MINES
(*Paris-Soir*, 13 juillet 1934)

L'assemblée extraordinaire tenue hier, sous la présidence de M. Louis Quesnot, a approuvé une proposition d'échange de 140.000 actions entièrement libérées Union des mines contre 80.000 actions Phosphates de Constantine entièrement libérées.

En conséquence, jusqu'au 6 août 1934 inclus, et dans la limite de 140.000 actions Union des mines, tous les actionnaires auront la faculté de demander à titre réductible d'échange de leurs actions Phosphates de Constantine à raison de 7 actions Union contre 4 actions Constantine.

Le conseil a été autorisé à procéder à l'annulation des 140.000 actions Union des mines reçues en échange et décidé que le capital de la société sera ramené de 135 à 100 millions.

Il a été apporté aux articles 8, 18 et 30 des statuts diverses modifications et, notamment : 1° L'autorisation pour le conseil d'admettre éventuellement la libération facultative totale ou partielle des actions non libérées et de fixer, s'il y a lieu, les conditions applicables à ces libérations : 2° L'attribution d'un droit de vote double aux porteurs de nationalité française d'actions nominatives entièrement libérées dans les conditions prévues par la loi du 13 novembre 1933.

UNION DES MINES
(*Le Journal des débats*, 13 juillet 1934)

L'assemblée extraordinaire d'hier a autorisé l'échange de 140.000 actions Union des mines contre 80.000 actions Phosphates de Constantine* que la société détient en portefeuille.

Nous avons déjà indiqué et commenté l'opération.

Nous avons dit que tous les actionnaires auraient la faculté d'y participer dans les mêmes conditions et suivant une proportion déterminée.

Sept actions Union des mines libérées seront échangées contre quatre actions Phosphates de Constantine ex-coupon 30.

L'échange sera admis jusqu'au 6 août inclus et les demandes pourront être réduites proportionnellement dans la mesure où leur total excédera 140.000 actions.

Le rapport signale que l'opération d'échange des titres a été demandée par un groupe comprenant les principaux actionnaires de la Société. Elle aura pour conséquence, par l'acquisition d'actions au-dessous du pair, de permettre une réduction du capital à un chiffre qui paraît convenable dans les circonstances actuelles. Enfin, la répartition des titres Phosphates de Constantine entre l'Union des mines et diverses sociétés amies, laisse au groupe des intérêts prédominants dans cette compagnie.

NÉCROLOGIE

Lucien Fèvre

(L'Écho des mines et de la métallurgie, 20 avril 1935)

Nous avons appris avec peine le décès survenu à Paris, le 6 courant, après une longue maladie, de M. Lucien Fèvre, ancien ingénieur en chef des Mines (promotion 1883), qui avait quitté l'Administration quand il était ingénieur en chef dans le Pas-de-Calais, pour entrer dans l'industrie, où il se fit une place très brillante. Il était notamment vice-président de Liévin, administrateur de la Grand'Gombe, de Sarre-et-Moselle, de Rochebelle, de Blodelsheim, du Guergour, etc., et membre de la commission d'administration du Comité des Houillères.

Sur le seuil de l'église Notre-Dame de Passy, le jour des obsèques, M. de Peyerimhoff a rappelé en termes émus la carrière de cet ingénieur éminent, qui ne comptait que des amis séduits autant par sa simplicité, que par son mérite.

On doit à M. Fèvre une très belle étude sur le bassin houiller du Pas-de-Calais, faite en collaboration avec M. Cuvelette.

UNION DES MINES

(L'Européen, 17 mai 1935)

L'assemblée ordinaire, tenue le 10 mai, sous la présidence de M. Louis Quesnot, président du conseil d'administration, a approuvé les comptes de l'exercice 1934 se soldant par un bénéfice de 4.114.402 fr. qui, joint au report antérieur et au résultat bénéficiaire de l'opération d'annulation d'actions réalisée en 1934, forme un total de 11.514.721 fr., qui a été affecté à la réserve légale pour 524.606 fr., à la provision pour éventualités diverses pour 10 700.000 fr., et au report à nouveau pour 290.115 francs.

MM. Ernest Cuvelette, Alfred Descamps et Pierre Le Normand, administrateurs sortants, ont été réélus.

Avis industriels & financiers

UNION DES MINES

(L'Écho des mines et de la métallurgie, 10 juin 1935)

L'assemblée ordinaire du 10 mai, présidée par M. Quesnot, a approuvé les comptes de l'exercice 1934 se soldant par un bénéfice de 4.114.402 fr., auquel s'ajoute un bénéfice extraordinaire de 6.377.722 fr., réalisé par l'Union des mines à l'occasion de l'opération décidée en juillet 1931, et le report à nouveau de l'exercice précédent, soit 1.022.590 fr., formant un montant global de 11 millions 514.721 fr., dont il a été décidé la répartition suivante : après affectation à la réserve légale de 5% des bénéfices, il a été viré une somme de 10.700.001) fr. au compte « provision pour éventualités diverses » et reporté à nouveau 290.115 fr.

L'assemblée a réélu administrateurs MM. Ernest Cuvelette, Alfred Descamps et Pierre Le Normand.

Dans son allocution, le président a fait ressortir les efforts du conseil pour renforcer la situation de la société. Il a indiqué que l'exercice actuel se poursuit au milieu d'une instabilité croissante des devises et qu'il est difficile de faire des pronostics.

Mais la société est en droit d'escompter pour les années à venir une augmentation progressive des revenus de son portefeuille-titres. Dès cette année, certaines valeurs, jusqu'à présent improductives, doivent entrer en période de rentabilité, et on peut espérer légitimement l'accroissement des bénéfices des autres participations.

D'autre part, il y a lieu de noter l'amélioration de l'exploitation bancaire.

ET VOICI LES 200 FAMILLES
VII. — LES MONNIER
par Augustin HAMON
(*L'Humanité*, 17 février 1936)

Le général Silhol est administrateur de l'Union des mines, banque où siège les de Vogüé, les de Wendel et d'autres représentants de la Haute Finance.

UNE FÉODALITÉ FINANCIÈRE
LA BANQUE DE FRANCE (3)
par Augustin HAMON
(*L'Humanité*, 28 mai 1936, p. 5)

le comte Robert de Vogüé est marié à Lucie Sommier, de la richissime famille des raffineurs. Il possède château en Seine-et-Oise et préside les assurances l'Urbaine, est vice-président de Saint-Gobain et siège à l'Union des mines, etc. Il est membre du conseil de surveillance de la société en commandite Schneider et Cie.

MINEURS
VOICI TROIS DE VOS MAÎTRES
par J. RAVEAU
(*L'Humanité*, 19 avril 1936)



Des maîtres ? Plus encore des seigneurs Chacun de ces trois messieurs peut, dans la majorité des villes françaises de plus de 10.000 habitants, dire « Ici, je commande, j'ai sous ma domination – la domination de l'argent — des centaines, parfois des milliers d'employés et d'ouvriers. J'ai des bureaux. J'ai des usines, des propriétés, des mines, des banques, des chantiers le constructions navales. »

Ils règnent depuis des dizaines d'années, de père en fils, d'oncle en neveu, de beau-père en gendre, de cousin en cousin, sur la France, sur des dizaines de milliers d'ouvriers et d'ouvrières. Ils régendent les banques, commandent aux gouvernants, réduisent à la misère des milliers et des milliers de familles françaises, artisans, petits paysans, petits commerçants. Là où ils opèrent, pour le profit, toute la population laborieuse est dans la misère.

Mais ces messieurs s'enrichissent.

M. Henri de Peyerimhoff de Fontenelle administre plus de 20 sociétés dont le seul capital-actions atteint près l'un milliard et demi de francs et dont les bénéfices avoués se montent annuellement entre 100 et 150 millions de francs.

M. Théodore Laurent dirige plus de 30 sociétés dont les actions, valent près de deux milliards et demi de francs, rapportant annuellement 250 millions de bénéfices.

Quant à M. François de Wendel, il cumule, avec son poste de sénateur réactionnaire, l'administration de mines, usines, journaux, banques, qui lui rapportent tout autant, qu'à ses deux compères du Comité des Forges et du Comité Central des Houillères.

La Banque des Mines

La plupart des maîtres du sous-sol français et aussi de celui des colonies ont constitué, depuis 1923, une sorte de banque : l'Union des mines. L'objet social comporte « toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pour elle-même ou pour le compte de tiers, notamment, pour l'industrie minière et les industries annexes ».

Son capital était à l'origine de 5 millions seulement, mais il a été élevé, par rapides étapes, à un chiffre réellement imposant : en effet, il a été porté, en août 1924, à 20 millions en mars 1927 à 50 millions en décembre 1928, à 125 millions en novembre 1929, à 260 millions juillet 1930, à 270 millions ; il a été ramené ensuite à 135 millions, puis à 100 millions en 1935, par annulation de 140 [sic] actions Union des mines dont la société est devenue propriétaire.

Les participations minières de cette banque sont considérables et portent en bonne partie sur des valeurs bancaires internationales en Angleterre, en Hollande, aux États-Unis.

Elle est intéressée, entre autres, dans les entreprises suivantes : Carburants et Produits de Synthèse, Union électrique et gazière de l'Afrique du Nord, Forces motrices du Centre, Énergie électrique du Nord de la France, Transports d'énergie Centre-Ouest, Minière et Électrique des Landes, Forces motrices de la Truyère, Union électrique et financière (Unelfi), Financière de Transports et d'Entreprises industrielles (Sofina) Compagnie franco-américaine pour l'électricité et l'industrie, Transamerica Corporation, Phosphates de Constantine, Courrières, Charbonnages de Ressaix-Leval, et nous ne citons que les principales participations. Et tout cela est régi par les principaux maîtres des houillères.

Et ses dirigeants

En effet, le conseil d'administration était composé ces dernières années [sic], des personnages suivants MM. H. de Peyerimhoff, président [qui ne l'est plus depuis quatre ans !] ; E. Cuvette, mort le mois dernier ; L. Piérard, vice-présidents ; G. Jouasset, administrateur délégué [démissionnaire en 1933] ; J. Aguillon, le comte Bruno de Boisgelin, A. Celier, R. Courau, E. Courtin, P. Dejardin-Verkinder [† 1930], A. Descamps, L[ucien] Fèvre, Alexandre Galopin [démissionnaire en 1933], E. Gruner, J. Jourdain, P. Le Normand, E. Marterer, P. Parent, P. Péret, H. Portier, comte Robert de Vogüé [† 27 nov. 1936], général L. Silhol, marquis de Solages, E. Thouzellier, J. Guérin de Vaux, E. Rousseau, P. Weiss, M[aurice] de Wendel [alors que l'article est illustré par une caricature de son frère François], administrateurs.

Il y a là la majorité des administrateurs des mines françaises du Pas-de-Calais, du Nord, de l'Est, du Centre, du Sud-Ouest et du Sud-Est.

Et c'est l'Union des mines et le Comité des Forges, par le truchement des de Wendel, qui contrôle à la fois le *Temps* et le *Journal des débats*.

.....

L'UNION DES MINES (La Cote de la Bourse et de la banque, 15 juin 1936)

L'assemblée générale des actionnaires s'est tenue le 12 juin 1936, au siège social, 15, rue Saint-Dominique, sous la présidence de M. Quesnot.

Elle a approuvé les comptes et le bilan de l'exercice 1935 se soldant par un bénéfice d'exploitation de 2.813.799 fr. 26.

Elle a voté les résolutions suivantes :

Première résolution. — L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration et le rapport des commissaires, approuve dans toutes leurs parties lesdits rapports, les comptes et le bilan de l'exercice 1935, tels qu'ils lui ont été présentés.

Deuxième résolution. — L'assemblée générale, conformément à l'article 16 des statuts, réélit, pour une durée de six ans, les administrateurs sortants : MM. Eugène Courtin et Louis Piérard. Le mandat de ces administrateurs prendra fin à l'assemblée générale qui ratifiera les comptes de l'exercice 1941. Elle ratifie la nomination faite à titre provisoire par le conseil d'administration de M. Achille Stouvenot³² et du prince de

³² Achille Stouvenot (1882-1963) : X-Mines. Directeur de l'Ecole des mines de Douai (1920-1926), ingénieur délégué (1930), puis directeur général (1943) des Mines de la Grand'Combe, administrateur de l'Office national industriel de l'azote (ONIA)(1932), président de fours à coke et installations métallurgiques et de la Société générale française de commerce et de représentation (SOGEFRA).

Robech ³³. Le mandat de M. Achille Stouvenot prendra fin à l'assemblée générale qui délibérera sur les comptes de l'exercice 1940 et celui du prince de Robech à l'assemblée générale qui statuera sur ceux de l'exercice 1941.

Troisième résolution. — L'assemblée générale donne à M. Paul Péret et au général Silhol, administrateurs démissionnaires, ainsi qu'aux ayants droit de M. Lucien Fèvre et M. Ernest Cuvelette, administrateurs décédés, *quitus* définitif de leur gestion.

Quatrième résolution. — L'assemblée générale désigne comme commissaires avec faculté d'agir séparément : MM. Robert Beliard, Henri Cuvinot et Henri Estève. Ces commissaires exerceront les fonctions prévues par la loi jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 1936.

Cinquième résolution. — L'assemblée générale, pour se conformer à l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867 donne de nouveau et en tant que de besoin, à MM. les administrateurs toutes autorisations de prendre ou conserver un intérêt direct ou indirect dans toutes opérations qu'ils ont pu ou pourront faire avec l'Union des mines soit en leur nom personnel, soit comme administrateurs d'autres sociétés.

L'UNION DES MINES
(La Cote de la Bourse et de la banque, 18 juin 1936)

Les comptes de l'exercice au 31 décembre 1935 approuvés par l'assemblée du 12 juin se soldent par un bénéfice de 2.813.799 fr. contre 4.114.402 francs en 1934.

« L'année 1935 — dit le rapport — a vu se consolider dans un grand nombre de pays la reprise de l'activité économique. Ce mouvement ne s'est malheureusement pas étendu à la France, où les inquiétudes d'ordre extérieur et intérieur ont contribué à maintenir un état de fâcheuse dépression. Il en est résulté une élévation anormale du taux de l'intérêt qui préjudicie gravement à l'économie nationale et qui a, en particulier, rendu très difficiles les émissions de valeurs industrielles.

De ce fait, l'activité de votre société en matière d'opérations financières s'est trouvée presque exclusivement limitée à des titres d'État ou de collectivités publiques. C'est ainsi qu'elle a participé aux émissions de l'État français, de l'Administration des P. T. T., des colonies françaises, du Gouvernement général de l'Algérie, du département de la Seine, du département des Bouches-du-Rhône, de la Ville de Paris, de la ville de Toulon, des grands réseaux de Chemin de fer et du Crédit National. Elle a concouru également au placement des emprunts de la Société nationale des chemins de fer belges, de la Société artésienne de force et lumière et de la Compagnie française des pétroles.

Votre établissement a prêté, en outre, ses guichets pour les augmentations de capital de la Société de distribution d'électricité de l'Ouest et de la Société française de participations industrielles et financières pour le rachat des actions « P » de la Société des mines de houille de Blanzky et pour diverses autres opérations financières. »

Voici présenté le dernier bilan au 31 décembre 1935 :

| ACTIF | |
|-------------------|---------------|
| Caisse et banques | 82.117.879 84 |

³³ Guy de Lévis-Mirepoix, prince de Robech (1870-1940) : marié à une Dlle de Cossé-Brissac. Successeur de son père comme administrateur des Houillères de Bessèges (Gard) et des Assurances La Providence. Administrateur de Péchiney (1930). Voir avis de décès ci-dessous.

| | |
|-----------------------------|--------------------|
| Portefeuille, B. D. N. | 207.035.098 04 |
| Coupons à encaisser | 2.631.903 82 |
| Correspondants | 11.302.131 86 |
| Reports | 1.357.604 00 |
| Comptes courants | 62.226.971 96 |
| Portefeuille-titres | 132.176.260 06 |
| Comptes divers | 5.883.731 27 |
| Débiteurs par ducroire | 36.736.514 34 |
| Débiteurs par acceptations | 25.930.022 82 |
| Actionnaires | 37.840.120 |
| | <u>605.238.744</u> |
| PASSIF | |
| Capital | 100.000.000 00 |
| Dépôts et comptes cour. | 396.636.608 60 |
| Comptes divers | 2.422.320 |
| Acceptations à payer | 25.930.022 |
| Ducroire, avals et cautions | 36.736.514 |
| Réserve légale | 3.641.759 |
| Réserves générales | 19.067.603 |
| Provision pour éven, div. | 17.700.000 00 |
| Report à nouveau | 290.115 15 |
| Bénéfice | 2.813.799 23 |
| | <u>605.238.744</u> |

L'ensemble des comptes créditeurs s'élevait au 31 décembre à 396.636.608 fr. 60 dont 244.731.747 fr. 77 étaient exigibles à vue : en contrepartie, les disponibilités immédiates Espèces en caisse, à la Banque de France et dans les Banques, Portefeuille commercial, Bons de la Défense nationale et Bons du Trésor, Coupons à encaisser, formaient un total de 291.785.881 fr. 70.

Du fait des réalisations opérées au cours de l'exercice, le poste Portefeuille-titres et Participations financières est ramené de 8.908.012 61 149.327.817 fr. 97 à 182.176.260 fr. 06, les prix unitaires d'inventaire étant les mêmes que ceux du précédent bilan. Ce chiffre de 132.176.260 fr. 06 est supérieur à celui qui résulte de l'évaluation du portefeuille calculée d'après les cours de Bourse au 31 décembre 1935 : bien que ces cours, dans la plupart des cas, paraissent sous-estimer la valeur intrinsèque des titres, on peut les adopter pour l'évaluation du portefeuille et, en conséquence, la moins-value que dégage cette nouvelle estimation se trouve amortie.

(L'Écho des mines et de la métallurgie, 1^{er} juillet 1936)

L'assemblée générale des actionnaires de l'Union des mines s'est tenue le 12 courant à Paris, sous la présidence de M. Quesnot. Elle a approuvé les comptes de l'exercice 1935, se soldant, après prévisions et amortissements avant bilan, par un bénéfice d'exploitation de 2.813.799 francs. Elle a également adopté la proposition du conseil de pratiquer un ensemble de 20 millions 73.365 francs d'amortissements ou provisions, au moyen : de la provision pour éventualités diverses (17.700.000 francs), du bénéfice d'exploitation de l'exercice et d'un prélèvement de 259.566 francs sur le report, antérieur. Il reste à reporter à nouveau : 30.548 francs.

Au sujet de l'utilité de ces amortissements ou provisions, le rapport donne les renseignements suivants : la société a poursuivi, en 1935, la réalisation de ceux de ses actifs dont il lui a paru opportun de se défaire. Ces ventes ont été, dans l'ensemble, réalisées à des prix inférieurs aux prix d'inventaire, d'où la nécessité d'effectuer certains amortissements qui viennent s'ajouter à ceux qu'implique la dépréciation boursière du portefeuille. D'autre part, en raison de l'incertitude économique, le conseil est d'avis qu'il y a lieu de maintenir les estimations de l'inventaire précédent pour diverses créances dont la rentrée ne peut être considérée comme prochaine et pour les titres non cotés, à l'exception toutefois de certaines participations qu'il semble préférable de provisionner dès à présent.

.....
Nous détachons le passage, suivant de l'allocution du président :

« Quel que soit l'angle sous lequel on aborde l'étude des événements qui nous dominent, mais auxquels il faut s'adapter, on se trouve toujours en présence des mêmes constatations : bouleversements, incertitudes, destruction progressive de la richesse acquise et manque de confiance.

Ce n'est pas la première fois que cet ensemble de faits est dénoncé à l'attention publique.

Mais on ne rappellera jamais assez que la solidarité des intérêts dans un pays — tout aussi bien que pour l'ensemble des nations — est une vérité économique indiscutable, et que le premier résultat de l'instabilité étant de rendre les prévisions impossibles ou inopérantes, on ne saurait gouverner utilement dans le renversement, perpétuel des situations. On peut regretter d'être obligé de rappeler les vérités premières d'une aussi complète évidence. Mais l'expérience prouve qu'elles sont perdues de vue plus souvent qu'on ne pense.

On ne peut donc que former le vœu de voir rapidement stabilisée la situation générale. C'est l'appel le plus pressant que puisse adresser à ceux qui ont mission de l'entendre, le pays tout entier. Aussitôt ce résultat obtenu, nous serons en mesure de bénéficier largement, de cette amélioration, grâce à la qualité de l'instrument de travail que nous aurons incessamment perfectionné en attendant le jour de la reprise.

Il faut, en effet, se rappeler que les périodes de mauvaise fortune ne sont pas plus définitives que les périodes de prospérité. »

UNION DES MINES
(Paris-Midi, 22 mai 1937)

Le conseil, dans sa séance du 14 mai, a fixé au 11 juin la date de l'assemblée générale ordinaire.

Le bilan qui sera soumis à cette assemblée fait apparaître une extrême liquidité : en contre-partie de l'ensemble des comptes créditeurs s'élevant à 425.050.536 fr. 15, dont

253 millions 161.594 fr. 01 exigibles à vue, les disponibilités immédiates s'élèvent à 403.092.738 fr. 68.

Le poste « Portefeuille titres et participations financières » a été ramené de 132.176.206 fr. 06 à 84 millions 331.961 fr. 60, les titres cotés étant évalués à un prix au plus égal au cours de bourse du 31 décembre 1936.

Le solde bénéficiaire de l'exercice ressort à 3.352.168 fr. 65 contre 2 millions 813.799 fr. 26 pour l'exercice 1935.

Le conseil a estimé qu'il serait opportun, étant donné la persistance du malaise économique, de procéder à une réévaluation plus sévère de certains postes de l'actif.

Il a décidé de convoquer à cet effet une assemblée extraordinaire qui se tiendra à l'issue de l'assemblée ordinaire et qui statuera sur une proposition de réduction de moitié du capital social, les réserves restant inchangées.

Nous croyons savoir qu'il est dans les intentions du conseil d'user de la faculté prévue par l'article 6 des statuts en procédant prochainement à une augmentation de capital de 10 millions, les titres étant émis avec une prime de 20 %. Cette opération, en même temps qu'elle permettra à certains adhérents d'accroître leur participation, facilitera l'entrée dans le groupe de nouveaux associés.

Avis industriels et financiers
L'UNION DES MINES
(*La Journée industrielle*, 12 juin 1937)
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 juin 1937)

Les actionnaires de l'Union des mines se sont réunis en assemblées générales, ordinaire et extraordinaire, le 11 juin, sous la présidence de M. Louis Quesnot.

Le rapport constate que « les conditions du marché monétaire, soumis aux fréquentes variations des taux de la Banque de France, n'ont pas été propices au développement des opérations bancaires. En particulier, la désaffection des capitalistes pour les placements à long terme a persisté et l'activité de votre société en matière d'émission s'est trouvée, cette année encore, presque exclusivement limitée à des titres d'État ou de collectivités publiques. »

L'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 1936 dont le solde bénéficiaire s'élève à 3.352.169 francs et réélu MM. Joseph Delloye, Henri Portier, Paul Weiss, Maurice de Wendel, administrateurs sortants. Elle a ratifié la nomination faite à titre provisoire, par le conseil d'administration de MM. Maurice Chavane ³⁴ et André Tilloy ³⁵. Elle a donné à M. Jacques Jourdain, administrateur démissionnaire, à M. Alphonse Demain, qui n'a pas sollicité le renouvellement de son mandat, ainsi qu'aux ayants droit de M. Louis Piérard et du comte Robert de Vogüé, administrateurs décédés, *quitus* de leur gestion.

Une assemblée extraordinaire, tenue ensuite, a décidé de procéder à l'apurement définitif de la situation en réévaluant ceux des actifs dont la valeur pourrait être discutée. À cet effet, l'assemblée a voté une réduction de moitié du capital social et un

³⁴ Maurice Chavane (Carling, 1881-Neuilly, 1957) : X-Mines. Ingénieur aux houillères de Saint-Éloy, de Blanzay, puis directeur avant 1914 des Faienceries de Lunéville. Après l'Armistice, directeur général de la Société houillère de Sarre-et-Moselle. Président, après la Seconde Guerre mondiale, de la Société mosellane financière et de crédit, des Produits chimiques de Roche-La Molière et administrateur de la Société de gestion et d'investissement (SOFRAGI).

Marié en juillet 1914 à Marie Parent. Cinq enfants dont : Henri (Strasbourg, 1921) — marié à Claude de Froissard de Broissia (petite-fille de Gaston Le Provost de Launay, président du conseil municipal de Paris en 1938-1939 et de la Société cotonnière du Tonkin) ; Vincent ; Thérèse (Mrs Robert J. Barrikman) ; Rémy (marié à Claudine Bouchon, décoratrice) ; Marie-Alice (Mme J.-M. Ollier).

³⁵ André Tilloy : des Mines d'Ostricourt, leur représentant à l'Union houillère et électrique.

prélèvement, de 3 millions sur le solde du compte de profits et pertes de l'exercice 1936. Les réserves, qui avoisinent 23 millions, restent inchangées.

Au cours de l'assemblée, il a été annoncé que le conseil d'administration allait procéder incessamment à une augmentation de capital de 10 millions, les titres étant émis avec une prime de 20 %.

Cette opération, en même temps qu'elle permettra à certains adhérents d'accroître leur participation, facilitera l'entrée dans le groupe de nouveaux associés.

Le président, a terminé son allocution par ces mots :

« Par ailleurs, les résultats de l'exploitation à ce jour me permettent de vous dire que, toutes choses restant égales, votre Conseil pourra vraisemblablement vous proposer la reprise des dividendes pour l'exercice en cours.

Solidement affermie sur ses bases et en possession de moyens proportionnés aux possibilités de l'heure présente, votre maison peut envisager l'avenir avec confiance. Il doit lui être plus aisé de s'adapter aux événements, aussi bien dans l'hypothèse où la crise économique se prolongerait que dans celle où l'état de choses actuel n'aurait, comme je l'espère et comme nous l'espérons tous, qu'un caractère temporaire. »

Annuaire Desfossés, 1937, p. 332 :

Union des mines

Conseil d'administration : H. de Peyerimhoff, pdt hon. ; L. Quesnot, pdt ; Emm. Rousseau et Paul Weiss, v.-pdts ; J. Aguilon, G. de Boisgelin, A. Celier, M. Chavane, R. Courau, E. Courtin, J. Delloye, A. Demain, A. Descamps, H. Grandjean, P. Le Normand, P. Parent, A. Stouvenot, H. Portier, prince de Robech, de Solages, E. Thouzellier, A. Tilloy, J. Guérin de Vaux, M. de Wendel.

Commissaires aux comptes : R. Béliard, H. Cuvinot, H. Estève.

Informations et communiqués
UNION DES MINES
(*Le Temps*, 17 janvier 1938)

On assure que le conseil d'administration aurait décidé la distribution d'un dividende pour l'exercice 1937.

L'UNION DES MINES
L'assemblée ordinaire fixe le dividende à 6 %
(*Le Figaro*, 12 mars 1938)
(*Paris-Soir*, 15 mars 1938)

L'assemblée générale ordinaire s'est tenue le 11 mars, sous la présidence de M. Louis Quesnot.

Elle a approuvé les comptes et le bilan de l'exercice 1937, se soldant, comme déjà indiqué, par un bénéfice de 5.261.746 francs.

Le dividende a été fixé à 6 % payable à partir du 21 mars 1938, sous déduction des impôts en vigueur.

Elle a en outre décidé d'affecter une somme de 932.396 francs aux réserves générales qui se trouvent ainsi portées à 20 millions. Le reliquat disponible de l'exercice, soit 1.129.844 fr., a été reporté à nouveau.

Elle a ratifié la nomination, en qualité d'administrateur, de M. Henri Grandjean, et a réélu MM. Jacques Aguillon, Jacques Guérin de Vaux et Henry de Peyerimhoff, dont les mandats venaient à expiration. L'assemblée a en outre donné *quitus* de leur gestion à MM. Robert Comeau [*sic* : Courau] et Alexandre Celier, administrateurs démissionnaires.

NÉCROLOGIE
Louis Silhol
(*Le Figaro*, 22 avril 1938)

On nous prie d'annoncer la mort du général de division Louis Silhol, survenue le 20 janvier à Villeneuve-les-Avignon (Gard). Les obsèques auront lieu à Saint-Victor-de-Malcap (Gard) demain 23 janvier, à quatorze heures trente.

De la part de Mme la générale Silhol, de M. et de Mme Émile Silhol, de M. et de Mme Maurice Silhol, de M. et Mme Olivier Silhol.

Le présent avis tiendra lieu de faire-part.

UNION DES MINES
(*Le Temps*, 15 janvier 1939)

Le conseil d'administration de cette société, dans sa séance du 13 janvier, a pris connaissance des résultats bénéficiaires de l'exercice 1938, qui sont notablement supérieurs à ceux de l'exercice précédent.

Il serait dans ses intentions de proposer, à la prochaine assemblée générale des actionnaires, de porter le dividende de 6 à 10 %.

D'autre part, le conseil a nommé administrateur M. José Ariès, directeur général de la société.

L'UNION DES MINES
(*Le Temps*, 11 mars 1939)

L'assemblée ordinaire tenue le 10 mars, sous la présidence de M. Louis Quesnot, a approuvé les comptes de 1938 se soldant, par un bénéfice de 9.145.857 francs et fixé le dividende à 10 %, payable à partir du 20 mars, sous déduction des impôts. L'assemblée a affecté 2 millions aux réserves générales pour les porter à 23 millions et a reporté à nouveau 1.551.741 francs.

MM. Louis Quesnot, le marquis de Solages, Étienne Thouzellier et André Tilloy ont été réélus administrateurs, et la nomination au conseil de M. José Ariès, directeur général de la société, a été ratifiée.

L'Union des Mines
(*La Journée industrielle*, 29 décembre 1939)

Une assemblée générale extraordinaire s'est tenue le 27 décembre, sous la présidence de M. Louis Quesnot. Elle a décidé que l'exercice 1939 aurait une durée

exceptionnelle de huit mois et serait dos le 31 août 1939 ; que l'exercice suivant commencerait le 1^{er} septembre 1939 et se terminerait le 31 décembre 1940.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires s'est tenue à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire. Elle a approuvé les comptes et le bilan de l'exercice 1939. Les bénéfices courants de cet exercice se sont élevés à 14.666.479 fr. auxquels viennent s'ajouter les bénéfices provenant de la réévaluation des fonds d'État et de la réintégration de provisions pour un montant de 26.958.354 fr. Elle a décidé la mise en distribution, le 15 janvier 1940. d'un dividende de 12 % l'an, soit 10 fr (contre 10 % l'an pour l'exercice 1938).

L'assemblée a décidé en outre d'affecter à une réserve pour éventualités diverses la somme de 35 millions de fr et de reporter à nouveau une somme de 1.491.184 francs.

Elle a, d'autre part, réélu administrateurs pour six ans le comte Georges de Boisgelin MM. Pierre Parent et Emmanuel Rousseau, et ratifié la nomination comme administrateur de M. Maurice Peychez.

Annuaire Desfossés, 1940, p. 2245 :

Union des mines

Conseil d'administration : H. de Peyerimhoff, pdt hon. ; L. Quesnot, pdt ; Emm. Rousseau et Paul Weiss, v.-pdts ; J. Aguillon, G. de Boisgelin, M. Chavane, E. Courtin, J. Delloye, A. Descamps, H. Grandjean, P. Le Normand, P. Parent, A. Stouvenot, H. Portier, prince de Robech, de Solages, E. Thouzellier, A. Tilloy, J. Guérin de Vaux, M. de Wendel ; J. Ariès.

Commissaires aux comptes : R. Béliard, H. Cuvinot, H. Estève.

NÉCROLOGIE

Commandant de Lévis Mirepoix, prince de Robech
(*Le Figaro*, 14 mars 1940)

Nous apprenons la mort du commandant de Lévis Mirepoix, prince de Robech, chevalier de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre de Léopold, décoré de la croix de guerre avec palmes, maire de Neuvy-en-Mauges, conseiller du Commerce extérieur de la France, président du conseil d'administration de la Compagnie houillère de Bessèges, président du Conseil d'administration de la Société sucrière de Bourdon, administrateur et membre du Comité de direction les Compagnies d'assurances « La Providence », [administrateur de l'Union des mines](#), administrateur de la Société des Produits chimiques de Frogès, Alais et Camargue, membre du comité de l'A. C. F., membre de l'Académie diplomatique internationale, pieusement décédé, muni des sacrements de l'Église, le 12 mars 1940, dans sa soixante-deuxième année, au château de la Morosière, à la suite d'une maladie contractée en service com.mandé. Il était le mari de la princesse de Robech, née Cossé-Brissac, le père et beau-père du lieutenant et de la comtesse Emmanuel de Lévis Mirepoix, née Nicolay, le frère et beau-frère de la comtesse et du comte de Chabrillan. Ses obsèques auront lieu en l'église de Neuvy-en-Mauges, demain vendredi 15 mars, à dix heures, heure légale.

NÉCROLOGIE

Paul Peret
(*Le Temps*, 6 décembre 1940)

On annonce la mort, survenue à Albi, 15, rue de Bitche, le 30 novembre, de M. Paul Peret, vice-président délégué de la Société des mines d'Albi, officier de la Légion d'honneur, croix de guerre.

De la part de Mme Paul Peret ; M. et Mme Marcel Jaubert, M. et Mme Jacques Spillmann et leurs enfants ; du conseil d'administration et du personnel de la Société des mines d'Albi.

L'UNION DES MINES
(*Le Figaro*, 16 mai 1941)

Les actionnaires ont tenu le 9 mai, sous la présidence de M. Louis Quesnot, président du conseil d'administration, deux assemblées.

À titre ordinaire, ils ont approuvé les comptes de l'exercice au 31 décembre 1940, d'une durée exceptionnelle de seize mois qui se soldent par un bénéfice net de 17.134.844 fr., soit, avec le report antérieur, un total disponible de 18.625.829 francs. Le dividende a été fixé à 20 fr. brut par action. Il sera mis en paiement à partir du 16 mai sous déduction des impôts.

À titre extraordinaire, les actionnaires ont autorisé le conseil d'administration à augmenter le capital, actuellement de 60 millions, d'une somme de 40 millions de francs par l'émission, au pair, de 320.000 actions de 125 francs chacune. Les actionnaires pourront souscrire à titre Irréductible dans la proportion de deux nouvelles pour trois anciennes.

La souscription des actions non souscrites à titre irréductible sera assurée par la Banque des Pays du Nord.

L'UNION DES MINES
(*Le Réveil du Nord*, 20 mars 1942)

L'assemblée générale ordinaire s'est tenue le 13 mars 1942, sous la présidence de M. Louis Quesnot.

Elle a approuvé les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 1941, se soldant par un bénéfice de fr. 24.409.947,78.

L'assemblée a décidé de procéder à partir du 15 avril prochain, à une répartition de 15 francs par action, net d'impôts sur le revenu des valeurs mobilières.

Elle a décidé, en outre, d'affecter une somme de fr. 1.220.497,38 à la Réserve légale et une somme de fr. 7 000.000 aux Réserves générales (qui seront ainsi portées à 72.000.000 francs).

Elle a, d'autre part, réélu administrateurs MM. Maurice Chavane et Eugène Courtin.

José ARIÈS, président

Né le 27 mars 1888 à Bordeaux.

Fils de Charles Ariès et Marie Massenet.

Inspecteur des finances.

Administrateur de la Banque Renault, de Nancy (1924), son représentant au conseil des Tanneries de France (1926).

Il la quitte pour l'Union des mines en janvier 1932, un an avant sa faillite.

Administrateur de la Société anonyme de crédit à l'industrie française (Calif), filiale de la Société générale,

des Phosphates de Constantine (1940),

de la Banque de l'Algérie (1943), etc.

Décédé le 27 février 1977.

Marié à une Dlle Martin-Decaen. Dont Jean et Marie-José (Mme Robert Le Normand).

L'Union des mines (*Le Journal*, 11 janvier 1943)

Le conseil vient de procéder aux nominations suivantes : M. Louis Quesnot ayant résilié ses fonctions d'administrateur et de président du conseil d'administration, a été nommé président honoraire.

M. José Ariès, directeur général, est entré au conseil qui l'a élu président. M. Ariès continuera à remplir les fonctions de directeur général.

Annuaire Desfossés, 1945, p. 314 :

Union des mines

Conseil d'administration : J. Ariès, pdg ; M. Chavane, M. Peychez, H. Grandjean, J. Le Blan, P. Le Normand, P. Parent, de Solages, A. Stouvenot, A. Tilloy, M. de Wendel.

Commissaires aux comptes : B. de Courrèges d'Ustou, H. Cuvinot, H. Estève.

Annuaire Desfossés, 1948, p. 342 :

Union des mines

Conseil d'administration : J. Ariès, pdg ; M. Chavane, H. Grandjean, J. Le Blan, P. Le Normand, P. Parent, de Solages, A. Stouvenot, A. Tilloy, H. de Boisgelin, M. de Wendel.

Commissaires aux comptes : B. de Courrèges d'Ustou, H. Cuvinot, H. Estève.

Commissaire du gouvernement : P. Latour.

Annuaire Desfossés, 1943, p. 179 :

Union des mines

Conseil d'administration : J. Ariès, pdg ; comte H. de Boisgelin, comte P. Celier, P. Le Normand, P. Parent, E. Reinhardt, marquis de Solages, A. Stouvenot, A. Tilloy, T. Tual.

Commissaires aux comptes : B. de Courrèges d'Ustou, H. Cuvinot, G.-H. Estève.

L'UNION DES MINES (*L'Économiste européen*, 23 mars 1947)

Le conseil, dans sa dernière réunion, a arrêté les comptes de l'exercice 1946 se soldant par un bénéfice de 44 millions 582.807 fr. 11.

Une réévaluation partielle de certains postes du bilan, faite conformément à la loi, a permis de dégager une réserve de réévaluation de 188 millions de francs.

Le conseil proposera à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 1946 et qui se tiendra à Paris, 8, rue Jean-Goujon, le 9 mai 1947, à 11 heures, une répartition de 18 francs net par action, dont 12 francs net ont été mis en paiement à titre décompte en décembre dernier.

Il proposera, en outre, de porter aux réserves une somme globale de 12 millions de francs, portant ainsi le compte « réserves » à 318 millions de francs, compte tenu de la réserve de réévaluation.

Le conseil soumettra à une assemblée générale extraordinaire, qui se tiendra à l'issue de l'assemblée ordinaire, un projet autorisant le conseil à porter, en une ou plusieurs fois, le capital social de la société de 150 à 300 millions de francs, soit par incorporation de réserves, soit par émission d'actions de numéraire.

Le conseil n'envisagerait pas d'utiliser immédiatement cette faculté.

UNION DES MINES
(*L'Économiste européen*, 9 janvier 1949)

L'assemblée extraordinaire du 28 décembre 1948 a décidé d'augmenter le capital de 150 à 300 millions de francs par élévation du nominal des actions de 125 fr. à 250 francs.

Elle a prévu, en outre, le groupement des actions en titres de 1.000 francs par l'échange de 4 actions anciennes de 250 fr. contre une action de 1.000 francs jouissance 1^{er} janvier 1948.

Les opérations de groupement des actions seront effectuées à partir du 25 janvier prochain, aux guichets de l'Union des Mines, 9, rue Louis-Murat, à Paris.

L'UNION DES MINES
(*L'Économiste européen*, 25 février 1951)

Il est rappelé aux porteurs d'actions anciennes de 250 francs de l'Union des Mines qui n'ont pas encore présente leurs titres pour groupement en actions de 1.000 francs que le délai de deux ans imparti par la loi pour l'échange de ces actions a expiré le 25 janvier 1951.

Les porteurs de ces titres devront pour encaisser la répartition qui sera décidée par l'Assemblée générale du 6 avril procéder à l'échange de ces actions de 250 fr. contre des actions de 1.000 francs.

L'UNION DES MINES
(*L'Information financière, économique et politique*, 7 avril 1951)

L'assemblée générale ordinaire tenue le 6 avril a approuvé les comptes de l'exercice 1950 se soldant par un bénéfice net de 176.087.000 fr.

Elle a décidé de répartir, par action, 300 fr. net (contre 260 fr. l'année dernière). Cette distribution représenté un montant brut de-363 fr. 54 par action Le paiement de cette répartition son effectué à partir du 11 avril.

L'assemblée a décidé en outre d'affecter une somme de 70.400.000 fr. aux réserves, qui s'élèveront à 450.000.000 de francs et de reporter à nouveau 19 millions 281.594 fr.

Elle a ratifié la nomination comme administrateur e M. Eberhard Reinhardt et réélu MM. le marquis de Solages et André Tilloy.

Le président a signalé que le conseil, faisant usage des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'assemblée extraordinaire du 31 mars 1950, allait procèdes avant le 1^{er} juillet prochain à l'augmentation du capital social de 300 à 375 millions de francs par incorporation de partie de la réserve de réévaluation et élévation de 1.000 fr. à 1.25C francs du nominal des 300.000 actions représentant le capital social. Cette élévation du nominal des actions permettra ultérieurement le regroupement des titres en actions de 2.500 fr., à raison de deux actions de 1.250 fr. contre une nouvelle de 2.500 fr.

*
* *

Dans son rapport, le conseil, après avoir analysé la conjoncture économique en France pendant l'année 1950, indique que l'activité de l'Union des Mines est restée satisfaisante pendant cet exercice. L'augmentation des comptes créditeurs a été sensible. Il faut noter toutefois qu'ils ont été alimentés les derniers jours de décembre, par des remises effectuées en prévision de l'échéance reportée au 2 janvier. La société a continué à mettre à la disposition de ses clients des crédits à moyen terme, en liaison avec les organismes spécialisés.

Le rapport signale notamment que l'activité du service étranger, ainsi que celle des filiales étrangères, a reflété le développement des relations internationales. La British and Continental Banking Cy Limited a affirmé sur la place de Londres son rôle de banque d'acceptations et la Rembours en Industriebank, tout en maintenant un chiffre d'affaires intéressant dans les Pays-Bas, a étendu outre-mer son activité.

UNION DES MINES [Desfossés 1956/200 et 2284]

S.A., 1923.

Ariès (José)(1888-1977. Inspecteur des finances), 166 (CALIF), 200 (pdg Union des mines. Déchargé de ses fonctions de directeur général à partir du 1^{er} janvier 1956 au profit de MM. Demenge et Cipriani, précédemment directeurs généraux adjoints), 205 (Créd. maroc.), 935 (CGEM), 1432 (pdt Phos. Constantine).

Cadel (Roger)(1890-1956)[CDF], 200 (Un. des mines), 499 (pdt Charb. de F.), 1374 (Huiles, Goudrons et dérivés), 1386 (Prod. chim. de La Grande Paroisse).

Celier (Pierre)[x /ox][fils d'Alexandre Célier, du Comptoir d'escpte. Ép. France-Victoire de Wendel, fille de Maurice], 65 (Providence-Incendie), 84 (Providence-Acc.), 200 (Union des mines), 525 (SOFILIA), 616 (Mines de Borralha), 839 (de Wendel et Cie SA), 873 (Hauts fourneaux de Rouen), 957 (Groupement de l'industrie sidérurgique), 1237 (SAE).

Heeley (Pierre), 200 (Union des mines), 1065 (Applevage), 1270 (pdg Cie générale de construc. de fours), 1346 (adg Cie des compteurs).

Le Normand (Pierre)[1884-1957. Ingénieur des postes et télégraphes, il fait carrière dans les charbonnages.][père de Robert ép. fille de José Ariès], 200 (Union des mines),1432 (Phos. Constantine), 1628 (THEG).

Parent (Pierre)[Mortefontaine, 1883-Neuilly, 1964. X-Mines. Secrétaire général (1923), puis vice-président (1931) du Comité central des houillères de France, président des Mines de Courrières (1934)],

200 (Union des mines), 689 (Pechelbronn), 1169 (comm. cptes Providence), 1419 (UFEP), 1432 (v.-pdt Phos. Constantine), 1601 (Batignolles).

Reinhardt (E.), 200 (Union des mines).

Solages (M^{is} Thibault de)[(1889-1972)]ép. de Bressieux, 145 (pdt BGI-La Hénin), 200 (Union des mines), 889 (Schneider), 1215 (Sté pyrénéenne d'entrep. indus.) [+Ford].

Stouvenot (Achille)[1882-1963. X-Mines], 200 (Union des mines).

Tilloy (André), 200 (Union des mines).

Tual (Isaac)ép. Marie Bricault > Yves Tual ép. Chantal Lamy > Un. des mines...], 200 (Union des mines), 523 (SOFINORD), 709 (Hydrocarb. St-Denis), 1432 (Phos. Constantine).

Thomasson (Paul de)[1894-1973][marié en 1924 à Thérèse Thureau-Dangin, fille de Jean Thureau-Dangin, député (1929-1935), puis sénateur (1935-1942) de la Seine-Inférieure][inspecteur des finances, dir. (1927), puis dir. gén. (1931) de l'Union des mines, dir. de L'Urbaine-Vie (1934), puis de la Banque de Paris et des Pays-Bas (1938), son représentant à la Banque de Syrie et du Liban, à la Banque ottomane, à la CSF, à Radio-France, à la Cie gén. des colonies, à la Cie gén. du Maroc, aux Ch. de fer du Maroc oriental... En disgrâce à la Libération. Repêché en 1950 par la Banque de l'Indochine avec rang de dir. gén. adj.], 201 (BIAN), 207 (BCA), 221 (Sudaméris), 227 (Bq fr.-ch), 334 (Midi), 379 (Smyrne-Cassaba), 870 (HF Chiers), 1231 (Radio-Orient), 1361 (EEIC), 1617 (DTP), 2284 (Un. des mines : nommé adm. le 1^{er} janvier 1956).

Taillandier (André)(1900-1956, fils d'avocat, droit+Sc po], 200 (secr. gén. Union des mines), 529 (comm. cptes Centenaire), 1585(Matériaux de construction de la Loisme), 1698 (Blanchisseries et teintureriers de France), 2074 (pdt Tobler).

Virole (A.)(comm. gvt), 145 BGI-LH), 200 (Union des mines).

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : M. A. Taillandier.

COMMISSAIRES AUX COMPTES :

Courrèges d'Ustou (B. de),

Cuvinot (H.), 53 (comm. cptes suppl. Phénix-Incendie), 67 (comm. cptes suppl. Phénix-Acc.), 200 (Union des mines), 263 (comm. cptes HLM Penhoët), 363 (Ch. fer Maroc-Or.), 431 (comm. cptes SITRAM), 580 (comm. cptes Mines de fer de Giraumont), 844 (comm. cptes suppl. Biache-Saint-Vaast), 867 (comm. cptes Forges de Strasbourg), 1017 comm. cptes Berthiez), 1027 (comm. cptes Grames), 1065 (comm. cptes Applevage), 1585 (comm. cptes Matériaux de construction de la Loisme).

Estève (G.), 200 (Union des mines), 512 (comm. cptes Blanzey-Ouest), 1432 (comm. cptes Phos. Constantine).

COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT : M. A. Virole.

SIÈGE SOCIAL : Paris, 9, rue Louis-Murat. Tél. : CAR. 74-53 et la suite.

CONSTITUTION : Société anonyme française, constituée le 23 avril 1923 pour une durée de 90 ans.

OBJET : Toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières, notamment pour l'industrie minière et les industries annexes.

CAPITAL SOCIAL : 750 millions de fr., divisé en 150.000 actions de 5.000 fr. À l'origine, le capital social était de 5 millions; porté en 1924 à 20 millions, en mars 1927 à 50 millions ; porté en décembre 1928 à 125 millions, en 1929 à 260 millions, en 1930 à 270 millions divisé en actions de 500 fr. Ramené en 1932 à 135 millions par la réduction de la valeur nominale des actions à 250 fr En 1934, le capital a été ramené à 100 millions par annulation de 140.000 actions détenues par la société et provenant de l'échange de 80.000 actions Phosphates de Constantine.

Ramené en 1937 à 50 millions par la réduction de la valeur nominale de chaque action de 250 fr. à 125 fr. Porté en septembre 1937 à 60 millions par l'émission à 180 fr. de 80.000 actions et par des émissions au pair de 320.000 et 400.000 actions respectivement à 100 millions en juillet 1941 et à 150 millions de fr. en juin 1943. Porté en 1948 à 300 millions par élévation du nominal de 125 fr. à 250 fr. Titres regroupés en 1949. Porté en 1951 à 375 millions par élévation du nominal à 1.250 fr. Titres regroupés à partir du 15 octobre 1951. Porté en 1953 à 500 millions par création de 25.000 actions nouvelles de 5.000 fr. réparties gratuitement (1 pour 3) après regroupement des actions de 2.500 fr. en actions de 5.000 fr. depuis le 11 mai 1953. Porté en 1955 à 750 millions par création de 50.000 actions de 5.000 fr. réparties gratuitement (1 pour 2). En voie d'augmentation à 800 millions par émission à 30.000 fr. de 10.000 actions de 5.000 fr. (1 pour 15).

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : Au cours du premier semestre, tous les actionnaires, 1 voix par action sans limitation ; 2 voix pour les actions nominatives depuis 2 ans. Dépôt des titres 10 jours avant la réunion.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES : 5 % à la réserve légale, 6 % d'intérêt aux actions sur les sommes dont elles sont libérées et non amorties. Sur le surplus, 10 % au conseil et le solde à toutes les actions, sauf prélèvement pour fonds de réserve ou de prévoyance ou report de tout ou partie de ce surplus.

SERVICE DES TITRES, TRANSFERTS, PAIEMENT DES COUPONS : Au siège social.

COTATION : Parquet « Cote Desfossés » actions 21. Bourses de Lille, Lyon et Marseille. — Notice SEF : BA 121.

COUPONS NETS AU PORTEUR : n° 31 (11 avril 1951), 300 fr. ; 32 (7 avril 1952), 325 fr. et 650 fr. ; 33 (24 avril 1953), 700 fr. ; 34 : droit d'attribution ; 35 (15 avril 1954), 700 et 1.400 fr. ; 38 (5 avril 1955), 1.400 fr. ; 37 (9 juin 1955) droit d'attribution (1 pour 2).

| | Produits bruts | Bénéfice net | Réserves provisions | Report à nouveau | Bénéf. distribués | Divid. action |
|------|----------------|--------------|---------------------|------------------|-------------------|---------------|
| | (En 1.000 fr.) | | | | | (En fr.) |
| 1942 | 71.087 | 26.681 | 11.327 | 1.506 | 15.190 | 21 42 |
| 1943 | 47.609 | 26.898 | 11.345 | 1.446 | 15.612 | 16 96 |
| 1944 | 51.633 | 26.613 | 8.108 | 1.207 | 18.743 | 16 48 |
| 1945 | 63.580 | 25.860 | 6.000 | 2.150 | 18.917 | 16 68 |
| 1946 | 136.784 | 44.583 | 12.000 | 5.343 | 29.390 | 25 71 |
| 1947 | 171.090 | 60 375 | 11.970 | 13.416 | 37.871 | 25 net |
| 1948 | 337.869 | 101.506 | 48.000 | 14.531 | 52.891 | 50 net |
| 1949 | 462.586 | 146.916 | 73.000 | 18.773 | 68.678 | 65 net |
| 1950 | 566.196 | 179.088 | 70.400 | 19.281 | 105.179 | 300 net |
| 1951 | 681.717 | 192.932 | 60.000 | 23.166 | 129.047 | 650 net |
| 1952 | 808.405 | 212.893 | 63.000 | 34.298 | 138.761 | 700 net |
| 1953 | 973.861 | 238.256 | 50.000 | 37.558 | 186.001 | 1.400 net |
| 1954 | 984.931 | 240.746 | 60.000 | 10.641 | 1177.658 | 1.400 net |

BILANS AU 31 DECEMBRE
(En 1.000 francs)

| | 1950 | 1951 | 1952 | 1953 | 1954 |
|--|-------------------|-------------------|------------------|-------------------|-------------------|
| PASSIF | | | | | |
| Capital | 800.000 | 875.000 | 875.000 | 500.000 | 500.000 |
| Réserves | 469.281 | 458.166 | 559.298 | 487.552 | 800.641 |
| Comptes courants et comptes de chèques | 14.349.910 | 17.080.745 | 15.161.136 | 13.704.026 | 14.259.595 |
| Créditeurs divers | 1.422.899 | 1.881.487 | 3.285.972 | 2.850.142 | 4.285.954 |
| Dividendes et tantièmes | 105.179 | 129.047 | 138.761 | 185.001 | 177.658 |
| | <u>16.667.269</u> | <u>19.883.445</u> | <u>19.520.16</u> | <u>17.726.721</u> | <u>20.023.848</u> |
| ACTIF | | | | | |
| Immobilisé | 18.189 | 18.189 | 18.189 | 18.189 | 78.189 |
| Titres | 716.088 | 835.674 | 915.269 | 1.001.000 | 1.238.223 |

| | | | | | |
|---------------------|-------------------|-------------------|------------------|-------------------|-------------------|
| Débiteurs divers | 677.172 | 998.570 | 1.407.774 | 1.624.387 | 1.868.63 |
| Portefeuille-effets | 12.948.046 | 15.484.055 | 14.495.143 | 11.056.490 | 12.619.701 |
| Caisse et banques | 2.297.774 | 2.546.957 | 2.683.792 | 4.026.655 | 4.224.196 |
| | <u>16.667.269</u> | <u>19.883.445</u> | <u>19.520.16</u> | <u>17.726.721</u> | <u>20.023.848</u> |

Robert DEMENGE, vice-président

Né le 17 juin 1894 à Paris.
Fils d'Émile Demenge, X_ponts,
administrateur délégué des [Mines de Malfidano](#)
et de la Compagnie française des métaux.
Marié en 1926 avec Françoise Tordeux.

Polytechnique 1914.
Diplômé de Sciences po.,
Croix de guerre (1914),
secrétaire général (1924), directeur central (1931), directeur général adjoint,
directeur général (1956) de l'Union des mines,
puis vice-président de l'Union des mines-La Hénin (1963).
Son représentant à la [Société d'études et de gestion de l'Afrique noire](#)
(SEGEDAN) à Brazzaville (1951),
à la Société des magasins généraux et entrepôts du port de Tanger (1952),
aux [Phosphates de Constantine](#),
à la Société togolaise des mines du Bénin, etc.

Chevalier de la Légion d'honneur.
Décédé en 1967.

Who's who européen 1967 et Who's who 1979 :

DOLLFUS (Daniel, A.E.), directeur de banque. Né le 26 juillet 1897 à Paris. Fils de Gustave F, Dollfus, géologue, et de M^{me}, née Fanny Bazin. Mar. le 10 fév. 1943 à Mlle Lucie Velay (2 enf. : Anne [M^{me} Dominique de Ruffi de Pontevès], Régine). Études : Collège Rollin, Lycée Condorcet et Faculté de droit de Paris. Dipl. : licencié en droit, diplômé de l'École libre des sciences politiques. Carr. : stagiaire à la Société générale (1922-1926), sous-directeur d'agence à la Banque nationale de crédit (1926-1933), directeur de la Banque Garnier [à Châlon-sur-Saône](1934-1940), président-directeur général de la Caisse d'escompte de Tournus (1940-1943), [directeur \(1943-1963\)](#), [puis directeur honoraire de l'Union des mines](#), [président-directeur général de la Société d'études pour le développement économique du Pas-de-Calais], administrateur de la compagnie franco-suisse d'assurances La Cordialité. Décor. : Médaille du combattant 14-18, Médaille interalliée. Adr. : privée, 188, bd Bineau, 92200 Neuilly-sur-Seine.

Suite :

1965 : fusion avec la Banque de Suez.